Nations Unies S/PV.5132



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5132e séance
Lundi 28 février 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. Adechi	(Bénin)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Mayoral
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Fendrick
	Fédération du Russie	M. Dolgov
	France	M. Duclos
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2005/99)

05-25018 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2005/99)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de l'Indonésie, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal, de Singapour, de la Thaïlande et du Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom des membres du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, M. José Ramos-Horta.

Sur l'invitation du Président, M. Ramos-Horta (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Hasegawa à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/99, qui contient le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental. J'attire également l'attention des membres sur le document S/2005/103, qui contient une lettre datée du 23 février 2005 adressée au Secrétaire général par le représentant du Timor-Leste.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.

Je donne la parole à M. Hasegawa.

M. Hasegawa (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole devant le Conseil pour faire état des progrès réalisés dans la consolidation de la paix et l'édification d'institutions démocratiques au Timor-Leste. Conformément à la résolution 1573 (2004) du 16 novembre 2004, nous avons intensifié nos efforts de mise en œuvre de la stratégie de retrait, en assurant une participation et une prise de responsabilités croissantes des Timorais à tous les niveaux. Parallèlement, à la suite de recommandations de plusieurs membres du Conseil, nous avons achevé les travaux des groupes de travail de transition afin d'évaluer les acquis et identifier les défis restants.

Aujourd'hui, j'aimerais tout d'abord évoquer l'évolution récente de la situation politique et en matière de sécurité, et décrire ensuite l'état d'avancement de la mise en œuvre du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Enfin, je ferai part au Conseil de ma propre analyse des défis qui restent à relever, tels qu'ils ont été identifiés par les groupes de travail de transition.

Les premières élections locales depuis l'indépendance, pour élire des chefs et conseils de village dans les districts de Bobonaro et Oecussi, se sont déroulées en décembre 2004 en l'absence de toute intimidation. La prochaine série d'élections doit avoir lieu en mars dans les districts de Lautem, Baucau et Manatuto, et les huit districts restants voteront entre avril et juin.

Sur le front diplomatique, le Timor-Leste a continué de renforcer ses relations avec les pays voisins, notamment avec l'Indonésie. L'Indonésie et le Timor-Leste ont tenu une réunion au sommet en décembre et ont approfondi leurs rapports de confiance et d'estime réciproques lorsque le Président Gusmão a remis au Président Yudhoyono un chèque représentant la contribution du peuple timorais aux efforts d'aide humanitaire aux victimes du tsunami. Les deux pays ont récemment créé la Commission vérité et amitié, dont le mandat couvre, entre autres, les crimes commis en 1999.

Des progrès concrets ont aussi été réalisés dans l'édification d'institutions démocratiques au Timor-Leste. La loi organique créant le Conseil supérieur de défense et de sécurité a été approuvée par le Parlement le 14 février et promulguée par le Président le 17 février. Cette loi, comme la loi organique établissant le Conseil d'État, représente un pas de plus dans le renforcement des principaux organes de souveraineté. Le projet de loi sur la liberté de réunion et de manifestation devrait être adopté prochainement. Le Conseil des Ministres a aussi donné son aval le 9 février à une série de lois régissant les investissements étrangers et nationaux. Une autre réalisation gouvernementale digne d'éloges est la rédaction de la loi sur le fonds pétrolier, qui garantira une gestion transparente des revenus pétroliers.

Malgré les progrès tangibles accomplis sur plusieurs fronts, il reste à relever un certain nombre de défis majeurs. Le plus difficile d'entre eux concerne les négociations sur la délimitation de la frontière terrestre. Une ligne provisoire comprenant plus de 95 % du tracé de la frontière a été approuvée au niveau technique, mais les deux pays n'ont pas été en mesure de régler les questions restantes relatives au tracé de la frontière ni de mettre en place un couloir de transport pour relier Oecussi au reste du Timor-Leste.

Comme le deuxième groupe de travail de transition l'a souligné, la lutte contre la corruption est un nouveau défi pour le pays qui exige non seulement que des lois soient élaborées et appliquées, mais aussi que des normes éthiques soient établies et que naisse une culture de transparence et d'obligation redditionnelle. Le Parlement national doit très prochainement prendre une mesure longtemps attendue en nommant un Provedor (médiateur) pour les droits de l'homme et la justice. Ce sera là un important pas en avant vers une gouvernance fondée sur la transparence et la reddition de comptes, non seulement dans le domaine des droits de l'homme, mais aussi dans la lutte contre la corruption. De plus, j'espère qu'il sera possible d'adopter une loi sur la fonction d'inspecteur général, ainsi que d'autres lois créant les hautes cours administrative et fiscale, la cour des comptes, et d'autres tribunaux administratifs de première instance.

Je vais maintenant passer à l'état de la mise en œuvre du mandat de la MANUTO ». Pour ce qui est du premier programme – l'édification des institutions – les efforts se sont poursuivis et ont été fructueux. Certaines institutions publiques sont désormais moins tributaires des experts internationaux. Par exemple, le nombre total de conseillers internationaux de la MANUTO dans les institutions bancaires et financières est tombé de 35 il y a deux ans, lorsque je suis arrivé au Timor-Leste, à 16 l'année dernière. En mai prochain, nous devrions pouvoir encore réduire ce chiffre à 9. Néanmoins, il est apparu clairement que plusieurs ministères et institutions publiques ont encore besoin de conseillers internationaux pour fonctionner efficacement. Ceci est le plus manifeste pour les questions de justice, de droit et de sécurité, ainsi que dans le secteur financier et monétaire, où une compétence hautement spécialisée est nécessaire. Le Premier Ministre a donc demandé le maintien des 58 postes… « assumant des fonctions essentielles ». Tout en reconnaissant le besoin continu en ce qui concerne le nombre de ces postes, nous avons effectué une évaluation minutieuse et estimons que 45 postes pourraient suffire.

Pour identifier les personnes qui seraient qualifiées, nous avons lancé des consultations approfondies avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale. Le PNUD prend des dispositions pour trouver les ressources qui permettront de financer 9 des 58 postes, mais pour une période de 6 mois seulement. La Banque mondiale compte mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités en matière de gestion financière et de planification d'ici le début de l'année prochaine, lorsqu'elle connaîtra le nombre de postes qu'elle pourra effectivement financer. Ces promesses mises à part, il n'y a pas eu d'autres engagements fermes. Sans une forme ou une autre d'assistance internationale continue, il est presque certain que plusieurs institutions publiques ne seront pas en mesure de s'acquitter comme il convient de leurs fonctions

souveraines, si les conseillers civils les plus indispensables ne sont pas maintenus après mai 2005. Nous espérons que les partenaires du développement bilatéraux pourront prendre des engagements concrets lors de la Conférence des partenaires du développement, qui doit se tenir à Dili les 25 et 26 avril.

Je vais maintenant passer au second programme, sur l'appui au renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste. La police de l'ONU continue d'assumer sa fonction consultative, se concentrant sur l'amélioration des capacités policières, le développement professionnel et le renforcement institutionnel de la Police nationale du Timor-Leste. Le plan de développement des compétences professionnelles conclut actuellement la deuxième phase de la formation des officiers de la Police nationale dans l'ensemble des 13 districts. Les conseillers de police de l'ONU travaillent en étroite collaboration avec les partenaires bilatéraux du développement à la création d'une police nationale au Timor-Leste, y compris au moyen d'un Projet de développement de la police – coparrainé par l'Australie et le Royaume-Uni –, d'un cours de « formation des formateurs » et de l'élaboration d'un cours à l'intention des chefs de commissariat.

En dépit des progrès considérables réalisés dans la formation des officiers de la Police nationale du Timor-Leste sur les questions relatives aux droits de l'homme, le recours excessif à la force et les fautes professionnelles continuent de poser de gros problèmes. Les conseillers techniques de la police de l'ONU conseillent et forment les officiers de la Police nationale, en leur montrant comment examiner un important arriéré d'affaires à caractère déontologique au siège de la Police nationale.

Je vais maintenant passer au troisième programme, l'appui à la sécurité et à la stabilité du Timor-Leste. Le Timor-Leste est resté relativement calme et stable, mais l'environnement opérationnel reste fragile. Les membres de la Police nationale du Timor-Leste et des Forces de défense du Timor-Leste (Falintil-FDTL) se sont affrontés physiquement ces derniers mois. Des éléments armés, liés peut-être à d'anciennes milices, se sont infiltrés au Timor-Leste en janvier et en février, posant une menace potentielle à la sécurité du pays. La frontière reste difficile à contrôler, et le commerce illégal, la contrebande et les passages illicites se poursuivent. Il faut renforcer les capacités de contrôle de la frontière de l'unité des gardes-frontière.

L'absence d'une frontière acceptée d'un commun accord et d'un cadre juridique de contrôle de la frontière après le 20 mai 2005 aggrave sérieusement ce problème. Malgré tous nos espoirs, il est fort peu probable qu'un accord définitif sur la frontière terrestre soit conclu d'ici le 20 mai. Le point critique de vulnérabilité réside dans le degré d'efficacité avec lequel l'unité des gardes-frontière maintiendra la sécurité le long de la frontière. Cette unité a assumé la responsabilité du contrôle de la frontière depuis le 20 mai 2004, mais elle n'a pas encore acquis suffisamment d'expérience, de confiance ou de capacité pour gérer seule les problèmes frontaliers, sans l'appui des groupes militaires de liaison de l'ONU. Ses relations avec les Forces armées indonésiennes n'en sont encore qu'à leur début, comptant encore beaucoup sur la facilitation des officiers de liaison.

La composante militaire de la MANUTO continuera d'aider à la mise en place des Falintil-FDTL par le biais d'un programme de transfert de ses compétences et de ses connaissances portant sur cinq modules de formation. Ce programme vient s'ajouter à divers arrangements bilatéraux déjà en place. En même temps, la composante militaire contribue également à la mise sur pied de l'unité des gardes-frontière, en coopération avec la police de l'ONU. Le groupe de liaison militaire a commencé six cours de formation sur un ensemble de 23 modules, qui se termineront en mars. Compte tenu de l'absence d'arrangements frontaliers adéquats et des capacités insuffisantes des organismes chargés de la sécurité nationale, j'estime nécessaire de maintenir en poste au moins 35 officiers de liaison.

Le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Timor-Leste est en grande partie attribuable au fait que l'Indonésie a sincèrement accepté l'indépendance du Timor-Leste et à la volonté déterminée du peuple et des dirigeants du Timor-Leste d'édifier une paix et une stabilité ancrées dans les principes d'une gouvernance démocratique. C'est dans ce contexte que la communauté internationale pourrait avoir à traiter des problèmes restants. D'après les conclusions des groupes de travail de transition, des problèmes majeurs se posent encore dans quatre domaines : sécurité et stabilité; développement des capacités de la police; administration publique et

système de justice; et droits de l'homme et promotion de la bonne gouvernance. Tout ceci est important après un conflit. Si l'ONU retire tous ses officiers de liaison et les personnes assurant la formation de la police une fois achevé le mandat de la MANUTO, le 20 mai, le Timor-Leste pourrait se retrouver face à des défis insurmontables sur la voie de la paix et de la stabilité. Je soutiens donc pleinement la recommandation du Secrétaire général de maintenir une mission des Nations Unies, avec des effectifs revus à la baisse, pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois, c'est-à-dire au 20 mai 2006, comme cela est indiqué dans la rapport (S/2005/99) dont le Conseil est saisi. Ce laps de temps pourrait être raccourci si, dans l'intervalle, des arrangements bilatéraux et multilatéraux sont mis au point qui permettent d'assumer les responsabilités essentielles dont s'acquitte actuellement la MANUTO.

Juste avant que je ne quitte Dili pour New York, des conseillers juridiques ont appelé mon attention sur la nécessité urgente de poser les bases juridiques de plusieurs ministères. De même, les autorités timoraises m'ont demandé comment elles pouvaient lutter contre la corruption qui se fait jour, non seulement en adhérant strictement à la primauté du droit, mais aussi en prenant des mesures disciplinaires. Voici un pays qui a été créé par l'ONU et dont les dirigeants nationaux sont anxieux d'édifier des institutions de l'État transparentes et responsables. Ils demandent l'appui constant du Conseil de sécurité, qu'ils considèrent comme leur gardien. Lors d'une réunion distincte avec le Secrétaire à la défense et les commandants de la force de défense nationale est-timoraise (F-FDTL), ils ont plaidé pour que l'ONU ne les abandonne pas, me rappelant que la force de défense nationale avait été créée par l'ONU sous la direction du regretté Sergio Vieira de Mello, qui exerçait alors l'autorité souveraine.

Avant de terminer ma déclaration, je voudrais faire de brèves observations sur les mises en jugement pour crimes graves. Les procureurs ont déployé des efforts acharnés et bouclé toutes les enquêtes en novembre 2004. Les procès se termineront d'ici mai 2005, comme cela est exigé par la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité. Le Groupe des crimes graves et les commissions spéciales sont en train de mettre sur pied une base de données qui servira à des fins de recherche électronique pour toutes les affaires dont le Groupe sera saisi. Une plus grande maîtrise du processus par les Timorais demeure essentielle, puisque 340 personnes mises en accusation environ résident en-dehors du Timor-Leste et pourraient regagner le pays dans les années à venir.

Il est clair que les mises en jugement pour crimes graves risquent de ne pas apaiser pleinement la soif de justice de toutes les victimes des violences de 1999. À cet égard, le Secrétaire général a créé une commission d'experts qui évaluera l'issue des deux procédures judiciaires actuellement en cours à Jakarta et à Dili. La commission d'experts étudiera également comment son analyse pourrait être utile à la Commission vérité et amitié. J'attends avec intérêt de prendre connaissance des recommandations que la commission fera au Secrétaire général.

La tolérance dont fait preuve le peuple timorais et la façon équilibrée dont dirigent le Président Kay Rala Xanana Gusmão, le Premier Ministre Mari Alkatiri, le Président du Parlement national Francisco Guterres « Lu-Olo » et le Ministre des affaires étrangères José Ramos-Horta ont permis au Timor-Leste de faire des progrès réguliers sur la voie de la paix et de la stabilité. Il ressort de ma collaboration étroite avec les dirigeants timorais combien ils apprécient et respectent le rôle constructif joué par l'ONU. Je suis particulièrement heureux de la présence aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères José Ramos-Horta et de l'Ambassadeur José Luis Guterres dans cette salle.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance à mon adjoint, Atul Khare, pour son travail précieux, et à tout le personnel des composantes civile, de police et militaire de la MANUTO pour leurs efforts dévoués pour exécuter le mandat de la Mission dans sa phase de consolidation.

Le Président : Je remercie M. Hasegawa de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Ramos-Horta, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste.

M. Ramos-Horta (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Avant de donner lecture de mes remarques écrites, je tiens à exprimer mes sincères condoléances au peuple et au Gouvernement bangladais et au système des Nations Unies à la suite du meurtre sauvage des soldats de la paix bangladais en République démocratique du Congo. Nous sommes tout particulièrement touchés par la perte tragique de ces soldats de la paix car nous avons coopéré

étroitement avec les Casques bleus bangladais dans mon propre pays, le Timor-Leste, quand le Bangladesh fournissait un bataillon de génie militaire en 2000 et 2001. Au peuple et au Gouvernement bangladais et au système des Nations Unies, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Je tiens également à dire quelques mots en particulier sur votre pays, Monsieur le Président. Vous ne saviez peut-être pas que je me suis rendu au Bénin en 1977. À l'époque, jeune représentant inconnu d'un mouvement de libération nationale, je m'y trouvais sur l'invitation du Président Mathieu Kerekou afin de participer à une conférence internationale en solidarité avec le Bénin au lendemain d'une tentative d'invasion du pays par des mercenaires. Lorsque le Bénin siégeait au Conseil en 1976 et 1977, il avait été l'un de nos plus grands défenseurs, et nous ne l'oublierons jamais. Il est donc tout à fait remarquable et intéressant que, 25 ans après, vous présidiez le Conseil à un moment où le Conseil doit prendre des décisions critiques pour le futur de la présence des Nations Unies au Timor-Leste. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, le Conseil de sécurité prendra de sages décisions dans le droit fil des décisions prises ces cinq dernières années pour faire en sorte que les gains enregistrés dans mon pays continuent d'être consolidés. Je vous remercie infiniment, Monsieur le Président.

La lecture de déclaration écrite que j'ai en main – quelque 11 pages avec un interligne simple – pourrait prendre du temps. Je m'efforcerai donc de résumer plusieurs des points soulevés de façon à utiliser au mieux le temps du Conseil.

D'emblée, je tiens à rappeler que, lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil il y a un an, le 20 février 2004, j'avais eu l'audace de dire que je n'étais pas toujours entièrement d'accord avec les rapports du Secrétaire général, en dépit de notre respect et de notre affection pour lui et pour les personnes de son entourage, tout comme je ne dirais pas que nous sommes entièrement d'accord avec ce que dit la Bible. Que je sois donc pardonné si j'ai quelques points de désaccord avec le Représentant spécial du Secrétaire général. Cependant, ces désaccords sont quelque peu mineurs.

Quand je constate la réduction d'effectifs proposée dans le rapport en vue du maintien de l'aide des Nations Unies, je rappelle que mon Premier Ministre, M. Alkatiri, avait clairement mis en lumière les demandes minimales que nous avions adressées au Secrétaire général et aux chefs d'État et de gouvernement de vos pays. Ces demandes avaient été faites après une évaluation très soigneuse de notre situation et de nos besoins. Elles représentaient le strict minimum pour une assistance nécessaire financée par le biais des contributions mises en recouvrement.

Je voudrais commencer par évoquer les impératifs d'une présence continue des officiers de liaison militaires. J'ai été informé de ce que la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) compte 42 officiers de liaison militaires qui entreprennent de faciliter les échanges entre notre Groupe de gardes frontière et les forces armées indonésiennes (Tentara Nasional Indonesia), surveillant l'évolution de la situation le long de la frontière terrestre qui pourrait avoir une incidence sur la sécurité et la stabilité générales et assurant la tutelle et la formation des membres du Groupe.

Le seul accord juridique régissant l'interaction et les échanges entre les organismes chargés de la sécurité des frontières de nos deux pays est l'arrangement de liaison militaire conclu entre les forces de sécurité de l'ONU et les forces armées indonésiennes. Nous n'avons pas été en mesure de prévoir un autre arrangement pour lui succéder, dans la mesure où nous étions préoccupés par la délimitation des frontières terrestres en tant que premier pas vers des arrangements de coopération relatifs aux frontières. Et nous sommes malheureusement arrivés à la conclusion que les capacités du Groupe, quoique croissantes, doivent encore être renforcées.

L'Indonésie a fait clairement savoir que l'organisme principal chargé de la sécurité de son côté de la frontière sera l'armée indonésienne – comme c'est le cas des autres frontières terrestres de l'Indonésie. Cela signifie que la formation du Groupe de gardes frontière doit être assurée non pas uniquement par des fonctionnaires de police, mais également par des officiers de liaison militaire qui sont les plus versés dans les questions militaires. Il nous paraît clair que si des responsabilités supplémentaires en matière de formation sont conférées aux officiers de liaison militaire, leur nombre devrait être accru ou tout au moins maintenu au même niveau.

On m'a demandé si l'élément qui garantit une sécurité et un appui aux officiers de liaison militaire était susceptible d'être réduit. Je dois dire franchement

que si nos organes nationaux chargés de la sécurité étaient capables d'assurer la sûreté et la sécurité des officiers de liaison, nous n'aurions pas demandé une prorogation de leur présence. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'assurer leur sûreté et leur sécurité, et cela est clairement exprimé dans la lettre du Premier Ministre Alkatiri. Le rapport du Secrétaire général propose une force de sécurité de 144 soldats à cette fin.

Par ailleurs, je peux assurer le Conseil que si un pays de la région offrait des arrangements en attente en matière d'évacuation et autre appui logistique, le Timor-Leste serait désireux de discuter de ces arrangements. Alors que certains amis nous disent que le Timor-Leste pourrait bénéficier d'une aide plus efficace grâce à des arrangements bilatéraux, nous sommes interloqués car jusqu'à présent, nous n'avons entendu aucune réaction positive à une suggestion aussi novatrice selon laquelle certains de nos voisins les plus proches mettraient à notre disposition une force d'évacuation en attente, susceptible d'être activée dans un délai très court. La réaction négative, ou le silence, qui a accueilli cette proposition novatrice nous rend d'autant plus sceptiques lorsque nous entendons parler d'arrangements bilatéraux qui remplaceraient un mécanisme multilatéral.

Avant de poursuivre, je voudrais exprimer mes sincères remerciements au Conseil pour avoir déployé le Groupe d'intervention international brésilien composé de 125 éléments au Timor-Leste en mai dernier. Heureusement, nous n'avons pas eu besoin de son aide au cours des derniers mois. En outre, nos propres forces de sécurité et notamment le Groupe de réserve de la police ont pu bénéficier de la formation fournie par la police des Nations Unies et traitent avec efficacité des rapports faisant état de mouvements et de la présence d'éléments appartenant aux anciennes milices, qui mènent des activités criminelles sporadiques.

Le Conseil sera heureux d'entendre que malgré les prévisions assurant le contraire, provenant de certains quartiers, les éléments du Groupe national de réserve de la police ont fait montre d'une discipline remarquable et sont bien conscients de la nécessité de défendre et de protéger les droits fondamentaux de tous, y compris ceux des membres des anciennes milices et des éléments criminels actuels. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas chercher à garder ce Groupe international d'intervention et que nous avons accepté la recommandation demandant son retrait éventuel à la fin du mandat actuel de la MANUTO.

Je voudrais à présent brièvement évoquer notre requête relative à des formateurs de policiers. Nous souhaitons voir la création au Timor-Leste d'un service de police professionnel, éthique, responsable, prêt et dévoué. Nous sommes reconnaissants à plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux qui nous aident dans cette voie, notamment l'initiative prise par l'Australie et le Royaume-Uni en vue d'un Programme de formation de la police du Timor-Leste, ainsi que les États-Unis, la Chine et la Malaisie. Je suis heureux d'informer les membres du Conseil qu'un nombre important de fonctionnaires de police du Timor-Leste recevront en Indonésie bientôt une formation dans le domaine des enquêtes pénales et du contrôle du trafic.

Plusieurs domaines comme la médecine légale, les groupes spécialisés, le groupe chargé des enquêtes et autres ne sont présentement pas couverts par ces initiatives. Par conséquent, nous avons le sentiment qu'il est essentiel de garder les 62 formateurs de policiers, déployés dans ces régions où l'aide multilatérale et bilatérale n'est pas à présent susceptible d'être disponible. J'estime que la décision du Secrétariat visant à réduire le nombre de formateurs de policiers de plus d'un tiers n'est pas justifiée.

J'aimerais à présent brièvement exposer nos besoins en matière de conseillers civils qui sont essentiels en vue de renforcer la capacité des institutions de notre État. D'après notre propre évaluation, nous aurions besoin de près de 68 conseillers. Cependant, notre ami, M. Hasegawa, qui semble mieux connaître le Conseil de sécurité que moi, m'a notamment conseillé de ne même pas penser à demander au Conseil plus que les 58 conseillers essentiels qui sont actuellement déployés par la MANUTO. Nous avons écouté à contrecœur son conseil, nous nous sommes abstenus d'accroître nos exigences actuelles au-delà de l'aide fournie par plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, et nous avons demandé au Conseil de n'envisager de nous fournir que 58 conseillers civils.

Avant de continuer, je voudrais dire qu'une des raisons pour lesquelles nous avons insisté sur la nécessité d'avoir 68 conseillers est que notre expérience relative à ce qu'on qualifie de contributions volontaires qui doivent nous être fournies par des

arrangements bilatéraux n'a pas été des plus remarquable. Quand nous, au Timor-Leste, et notamment moi-même – et je suis sûr que le Secrétaire général et certains autres pays récipiendaires vous le diront; il suffit d'interroger notre ami Hamid Karzaï, de l'Afghanistan, et certains autres pays – entendons la phrase « arrangements bilatéraux volontaires », cela veut rarement dire que ces promesses sont tenues. Par conséquent, nous sommes particulièrement sceptiques lorsqu'on nous demande de ne plus compter que sur des arrangements bilatéraux. Bien entendu, nous devons rendre hommage aux pays qui ont véritablement contribué au financement du Programme des Nations Unies pour le développement en vue de rémunérer les conseillers pour aider notre gouvernement. Mais si nous avions exclusivement compté sur le financement bilatéral, nous nous serions retrouvés dans une situation déplorable dans mon pays en ce qui concerne le fonctionnement et le renforcement des capacités de nos institutions.

Nos requêtes et les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général sont également conformes aux recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565). Dans son paragraphe 224, le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau indique clairement que : « faute d'investir assez dans cette entreprise de consolidation de la paix à long terme, une reprise du conflit devient probable ».

Je suis persuadé que grâce à l'ONU, de manière sûre et garantie, le Conseil, dans sa sagesse, trouvera l'unité et la détermination qui lui permettront de fournir au Timor-Leste des moyens modestes mais essentiels en vue de relever les défis auxquels il est confronté.

Je voudrais à présent entretenir le Conseil des efforts conjoints déployés par les Gouvernements timorais et indonésien en vue de régler certaines questions de notre passé commun, notamment celle des violations des droits de l'homme, dont on a fait état et qui se sont produites en 1999, dans le contexte de l'Accord du 5 mai entre l'ONU, l'Indonésie et le Portugal. Plus que quiconque, les deux gouvernements sont conscients de la nécessité de se décharger de ce fardeau du passé d'une manière qui convienne à nos deux peuples. Par conséquent, une Commission vérité et amitié a été créée sur décision des Présidents Susilo Bambang Yudhoyono et Xanana Gusmão et du Premier Ministre Mari Alkatiri, au cours d'une réunion de ces trois dirigeants à Denpassar (Bali) le 14 décembre 2004.

Je voudrais rappeler qu'à la suite des événements de 1999, les deux pays ont pris des mesures au sein de leurs juridictions respectives pour réagir aux informations largement étayées faisant état de violations des droits de l'homme. En Indonésie, un Tribunal spécial sur les violations des droits de l'homme au Timor-Leste a été créé. Ses travaux se poursuivent. Entre-temps, le parlement indonésien a adopté une loi portant création de sa propre commission vérité et réconciliation. Au Timor-Leste, nous avons répondu au besoin de vérité et de désir de réconciliation en créant une Commission Accueil, vérité et réconciliation, dont les travaux viennent de s'achever. Un rapport final est à présent en cours de préparation. Au Timor-Leste, le Représentant spécial du Secrétaire général, avec les pleins pouvoirs législatifs et exécutifs qui ont été attribués à l'Administrateur transitoire des Nations Unies au Timor oriental, a créé un Groupe des crimes graves, auquel M. Hasegawa vient de faire référence.

La justice se présente sous différentes formes, celui des poursuites pénales étant le plus courant. La justice rétributive exige des poursuites légales ou des punitions dans les cas où la victime est l'État et la victime un témoin à charge. La justice réparatrice – qui est l'objectif principal des commissions vérité – concerne des individus, dans des cas où les victimes sont le principal sujet de préoccupation et non pas simplement des témoins, et que l'auteur du crime est obligé de dire la vérité.

Le Timor-Leste a besoin que l'on mette l'accent sur la justice réparatrice pour que l'attention soit principalement accordée aux personnes, à la participation, au dialogue, aux besoins et à l'avenir. Notre passé est à la fois tragique et sanglant. Si nous regardons en arrière, jusqu'où irons-nous?

La plus grande justice et bénédiction faite au peuple timorais réside dans notre liberté. Aujourd'hui, nous sommes libres. C'est cela la justice; car il ne saurait y avoir de plus grande justice que notre liberté.

L'Indonésie aussi est plus libre que jamais et a entrepris d'affronter son passé afin de s'arracher à une culture omniprésente de la violence, des abus et de l'impunité. Des dizaines de milliers d'Indonésiens ayant été jetés en prison, tués, torturés, taxés de « communistes » et marqués du sceau de l'infamie

pour la majeure partie de leur existence, le Parlement national de l'Indonésie a adopté une loi pour la vérité et la réconciliation.

Le Timor-Leste et l'Indonésie ont encore un long chemin à parcourir avant de consolider la démocratie et l'état de droit. Le Timor-Leste part de zéro, sur les cendres des violences de 1999. L'Indonésie prend elle aussi un nouveau départ en luttant pour réformer son appareil judiciaire et ses forces armées.

Avec ses 230 millions d'habitants, l'Indonésie est le plus grand pays musulman du monde et, désormais, malgré ses imperfections, la troisième démocratie mondiale par la population. En 2004, ce pays multiethnique et multiculturel a tenu deux élections démocratiques, qui ont été qualifiées de transparentes et régulières par tous les observateurs impartiaux. Les partis islamiques radicaux n'ont pas réussi à progresser. Pourtant, comme, d'une façon générale, l'expérience démocratique en Indonésie en est encore à ses balbutiements et qu'elle demeure précaire, rien ne garantit que ces éléments ne parviendront pas à étendre leur influence et à s'emparer du pouvoir.

Les Timorais et la communauté internationale doivent reconnaître et comprendre la complexité de la tâche des dirigeants civils élus en Indonésie, qui tentent d'affermir l'expérience démocratique au moyen de réformes prudentes. Si une trop grande pression extérieure est exercée sur ces élus civils pour qu'en réponse aux attentes de la communauté internationale, ils poursuivent, condamnent et emprisonnent des militaires de haut rang – aussi souhaitable cela soit-il dans certains cas –, il pourrait en résulter, au sein des forces armées, des remous qui compromettraient la stabilité et l'expérience démocratique à l'intérieur du plus grand pays musulman de la planète.

Les dirigeants et le peuple indonésiens ont fait preuve d'un pragmatisme remarquable en reconnaissant au Timor-Leste le statut de nation souveraine et indépendante. L'ancien Président Abdurrahman Wahid s'est rendu au Timor-Leste en 2000, suivi, en 2002, de la Présidente d'alors, Megawati Soekarnoputri, pour la commémoration de notre indépendance. Depuis qu'il a évacué le territoire en 1999, le haut commandement de l'armée indonésienne coopère généralement de bonne foi avec les autorités civiles et militaires des Nations Unies présentes au Timor-Leste.

Toute velléité déstabilisatrice des quelques centaines d'éléments armés qui ont fui au Timor occidental indonésien en 1999 a pu être contenue grâce à la politique ferme du Gouvernement indonésien, qui a ainsi contribué à la stabilité timoraise et à la coopération étroite entre les responsables de la force de maintien de la paix et les forces armées indonésiennes.

Nos pourparlers sur la démarcation de la frontière terrestre ont progressé en un temps record, puisque l'on s'est entendu sur 96 % de son tracé. Nos deux Gouvernements sont résolus à mener à terme ce processus, mais rien ne nous permet d'en prévoir la date exacte.

Des centaines de personnes d'origine est-timoraise appartiennent encore à la fonction publique indonésienne, tandis que plusieurs centaines sont toujours en service actif au sein de la police nationale et de l'armée indonésiennes sans pour autant faire l'objet de discrimination.

Nous savons qu'il est impossible de répondre aux besoins de toutes les victimes et qu'il est impossible d'administrer une justice sans faille. Le conflit qui nous occupe impliquant plusieurs juridictions, il semble bien qu'en l'occurrence, l'instauration d'une commission Vérité et réconciliation constitue la solution la plus appropriée au regard du contexte institutionnel binational. Il est temps que le Timor-Leste et l'Indonésie se penchent sur leur commun passé agité, tout en s'assurant un avenir démocratique.

Je voudrais brièvement exposer certains éléments du mandat de la Commission vérité et amitié. Avant cela, je voudrais préciser qu'après examen minutieux au niveau ministériel, le document doit encore être signé par nos deux Présidents et Premiers Ministres ou par les Ministres des affaires étrangères avant de voir officiellement le jour. Nos deux Présidents et Premiers Ministres devraient le faire d'ici une semaine ou deux.

Parce que j'y ai consacré à peu près trois pages dans mon intervention, je résumerai mon propos. Tout au long des discussions que nous avons eues avec nos collègues et amis indonésiens sur le mandat de la Commission vérité et amitié, nous avons gardé à l'esprit qu'il fallait, avant toute chose, que ce mandat soit accepté et considéré comme crédible par nos peuples, timorais et indonésien. La Commission conjointe comptera une dizaine de membres. La décision finale, qui appartient aux deux Présidents, reposera sur les avis d'experts indépendants,

universitaires, spécialistes des droits de l'homme, juristes et historiens timorais et indonésiens.

Les membres de la Commission jouiront d'une immunité totale dans la conduite de leurs travaux. Ils pourront circuler librement en Indonésie et au Timor-Leste et auront accès à toute la documentation existante – auprès du tribunal spécial indonésien pour les droits de l'homme, de notre instance chargée du processus concernant les crimes graves et de notre Commission accueil, vérité et réconciliation – de même qu'ils seront habilités, en Indonésie comme au Timor-Leste, à interroger tout individu qui pourrait selon eux apporter des informations nécessaires. La Commission conduira probablement ses travaux pendant un ou deux ans avant d'en présenter les résultats dans un rapport à nos deux Présidents, lesquels les remettront ensuite à leur Parlement respectif.

En définissant la meilleure façon dont nos deux Gouvernements et pays traiteront les événements du passé, nous avons, pour notre part, tenu compte des nombreuses opinions exprimées. Le Président de mon pays et moi-même avons passé beaucoup de temps à consulter les chefs religieux, les membres de la société civile, les organisations non gouvernementales et tous les partis politiques qui siègent au Parlement. Nous savons qu'il s'agit d'une démarche historique. C'est la première fois dans l'histoire moderne que nos deux pays auparavant en conflit ont décidé de mettre fin à la violence par le biais d'une commission conjointe vérité et réconciliation. Nous pensons qu'en cas de succès, cette démarche qui implique un pays majoritairement catholique – l'un des pays les plus petits et les plus pauvres au monde – et le plus grand pays musulman – modèle de démocratie réussie – pourrait créer un précédent pour le reste du monde. Cela montrerait qu'à l'heure des débats et du dialogue entre les civilisations, deux pays du monde en développement, l'un majoritairement musulman et l'autre catholique, ont le courage et la volonté d'affronter leur passé commun pour tourner définitivement le chapitre le plus infortuné de leur histoire, et ce, en servant les intérêts de leurs peuples, avant toute chose, mais aussi en répondant aux attentes de la communauté internationale.

En conclusion, au nom du Président et du Premier Ministre de mon pays et au nom de mon peuple, je prie le Conseil de sécurité de bien vouloir accéder à notre requête en acceptant de proroger pour une dernière année le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste.

Je sais que je ne jouis pas d'une très grande crédibilité auprès des membres qui ont siégé au Conseil au cours des cinq dernières années, puisque ce n'est pas la première fois que je viens demander une nouvelle prorogation de six mois ou d'un an. Mais nul n'ignore le proverbe latin *« errare humanum est »*. Dans le passé, j'ai péché par excès d'optimisme, pensant qu'en 2004 au plus tard, nous n'aurions plus besoin d'un dispositif de maintien de la paix au Timor-Leste. Nous demandons à présent le maintien de ce dispositif pendant encore un an ou six mois.

Il s'agit d'une mission restreinte et essentielle. Nous savons que le Conseil de sécurité est confronté à des fardeaux extraordinaires ailleurs. Mais depuis 1999, l'Organisation des Nations Unies a apporté une contribution énorme, sous l'égide du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, à ce qui est aujourd'hui une des plus brillantes réussites de l'Organisation des Nations Unies dans le monde.

Nous ne souhaitons pas, pour ainsi dire, faire chanter le Conseil de sécurité avec des scénarios sinistres et sombres, mais la réalité est que, même si nous sommes tous – les dirigeants et le peuple est-timorais et la communauté internationale – à raison fiers des réussites, la paix au Timor-Leste et les institutions qui ont permis que cette paix devienne réalité sont toutes très fragiles. Nous ne pensons pas que ce soit trop de demander que la mission soit prorogée de six mois à un an afin de consolider la paix que nous avons réalisée.

Je remercie le Conseil; puisse Dieu tout-puissant et miséricordieux l'inspirer dans ses délibérations!

Le Président : Je remercie M. Ramos-Horta de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les condoléances de mon gouvernement au Gouvernement et au peuple bangladais à l'occasion de l'assassinat tragique des Casques bleus bangladais en République démocratique du Congo.

Ma délégation vous est reconnaissante, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance publique sur la situation au Timor-Leste à ce moment important afin d'examiner nos mesures prochaines

dans la mesure où le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) expire dans quelques mois.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M. Hasegawa, de son exposé détaillé. Nous saluons la présence à la présente séance de M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, et nous le remercions de la déclaration qu'il vient de prononcer.

D'emblée, nous souhaitons noter avec satisfaction les réalisations et les progrès tangibles qui ont été accomplis dans la situation générale au Timor-Leste, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2005/99), en particulier dans l'amélioration de la situation en matière de sécurité, en ce qui concerne les institutions et les capacités de l'État et en termes de promotion de la démocratie et des droits de l'homme, lors de la phase de consolidation finale de la MANUTO au cours de l'année écoulée. Nous nous félicitons de l'évolution constante et positive de la situation dans le pays, puisque le Japon, en tant que pays ami en Asie, a apporté une aide assez considérable au Timor-Leste dans le processus de maintien de la paix et de consolidation des acquis de la paix, par le biais de la MANUTO et d'autres cadres multilatéraux et bilatéraux. Nous souhaiterions rendre hommage au Représentant spécial Hasegawa et à son équipe, et à ceux qui travaillent sur le terrain, pour leurs contributions précieuses, et nous espérons de tout cœur qu'ils poursuivront leurs efforts au moment où le mandat de la mission approche de son expiration prévue en mai, pour permettre à ces réalisations d'être aussi solides et durables que possible.

Il faut se féliciter de l'amélioration significative des relations bilatérales entre l'Indonésie et le Timor-Leste ces derniers mois, comme l'ont montré les initiatives prises au plus haut niveau du Gouvernement, par le Président Gusmão et le Président Yudhoyono. Nous saluons grandement cette évolution positive dans leurs relations bilatérales, et nous espérons que ce processus se poursuivra car il est d'une importance capitale pour l'avenir du Timor-Leste.

Cela dit, des problèmes demeurent qui nécessiteront, de la part des deux pays, une attention sérieuse. Ma délégation est préoccupée, par exemple, à la perspective soulignée dans le rapport du Secrétaire général (S/2005/99) qu'il est peu probable que la délimitation de la frontière terrestre soit achevée d'ici à mai du fait du report des réunions bilatérales. Des incidents se poursuivent, y compris la récente incursion d'un groupe armé – une ancienne milice – et la fusillade qui a suivi, en dépit du calme et de la stabilité signalés dans le pays. Nous exhortons les deux parties à prendre des mesures pour veiller à ce que les négociations sur la délimitation de la frontière soient menées à bien et que le contrôle de la sécurité à la frontière soit amélioré grâce à une meilleure coopération bilatérale. Ces mesures sont d'une importance critique pour la sécurité au Timor-Leste, et nous espérons que les deux pays renforceront davantage leurs efforts pour apporter une solution rapide à la question de la frontière, y compris par la mise en œuvre rapide du Sous-Comité technique mixte pour la démarcation et la réglementation de la frontière.

Un autre défi est l'existence de ce qui a été appelé des insuffisances dans le processus de transition au Timor-Leste, qui s'efforce de parvenir à sa phase d'après conflit et de consolidation durable de la paix, que le rapport du Secrétaire général a identifiées. Nous prenons note de ces conclusions. Dans le cadre des progrès substantiels réalisés jusqu'à présent, et au moment où les activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies entrent dans leur étape finale appelant à un redoublement des efforts pour la consolidation de la paix, le fait qu'il existe encore des exigences importantes qui n'ont pas été remplies dans certains domaines clefs est une source de préoccupation. Si elle n'est pas réglée, cette situation pourrait mettre en danger les acquis importants et pourrait potentiellement avoir un impact dévastateur, qui doit être évité. Mais Dili lui-même n'est pas en mesure de faire face à ces problèmes seul; et il ne semble pas que l'aide bilatérale des donateurs se concrétise. Par conséquent, le Secrétaire général suggère, en supposant que ces insuffisances perdurent, qu'une mission des Nations Unies, restructurée et avec des effectifs revus à la baisse, soit maintenue pour une année supplémentaire. Nous prenons note de cette évaluation.

La communauté internationale, le Japon y compris, a investi lourdement au Timor-Leste depuis 1999 pour l'aider à réaliser la paix, à consolider ses acquis et à être autonome et nous aimerions tous faire en sorte que l'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Timor-Leste demeure le succès qu'elle a été. Nous ne souhaiterions pas voir le cours

des choses s'inverser dans les étapes finales de la consolidation de la paix. Le Japon est par conséquent prêt à envisager avec bienveillance la proposition de maintenir, à l'expiration du mandat actuel de la MANUTO, les activités des Nations Unies au Timor-Leste sous une certaine forme pour corriger ces insuffisances.

À cet égard, nous notons que, dans certaines situations d'après conflit dans d'autres régions du monde, la fin d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies a été suivie par la mise en place d'une mission de type consolidation de la paix. De même, dans le cas du Timor-Leste, nous pensons qu'une petite mission des Nations Unies chargée de la consolidation de la paix, avec le personnel minimum nécessaire et mandatée pour une durée limitée, pourrait être une solution utile et pragmatique aux problèmes restants auxquels le pays est confronté dans ses dernières phases de transition.

Je souhaiterais ajouter que le Japon continuera également de fournir un appui fort à l'effort d'édification de la nation du Timor-Leste par le biais de notre aide bilatérale, en mettant l'accent sur les domaines tels que le développement des capacités et des ressources humaines, l'infrastructure, l'agriculture et la consolidation de la paix. Et nous participerons activement à la réunion des partenaires de développement prévue en avril.

Nous devons également remédier aux problèmes relatifs aux crimes graves commis par le passé au Timor-Leste dans la mesure où ils pèsent sur la stabilité et le développement futurs du pays. Nous notons que le Secrétaire général a décidé de créer une commission d'experts pour faire face fermement à la question de l'impunité. Pour que la commission fonctionne efficacement, elle aura besoin de recevoir de la part des pays concernés une bonne coopération. Nous espérons de tout cœur que la commission maintiendra une relation constructive avec la Commission vérité et amitié que les Gouvernements est-timorais et indonésien ont accepté de créer.

Pour terminer, mon gouvernement tient à exprimer sa conviction qu'avec l'appui continu de la communauté internationale, et en particulier de l'ONU, les fondements de la stabilité et du progrès au Timor-Leste seront consolidés et que la population timoraise ira de l'avant sous la conduite politique avisée de ses dirigeants, plus particulièrement du Président Gusmão, du Premier Ministre Alkatiri et du Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta, déterminée qu'elle est à créer une nation fondée sur le contrôle national et l'exercice effectif des responsabilités. Nous devons veiller à ce que la MANUTO et la présence qui lui succédera garantissent un processus de transition sans heurts et n'épargner aucun effort pour que l'histoire du maintien de la paix des Nations Unies à Timor-Leste se conclue sur un chapitre heureux.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais en premier lieu m'associer aux paroles de condoléances qui ont été adressées au Gouvernement et au peuple du Bangladesh suite au massacre dont ont été victimes les Casques bleus envoyés par ce pays en République démocratique du Congo. Il s'agit d'un accident tragique qui, une fois de plus, confirme l'importance de garantir la sécurité des Casques bleus de l'ONU dans l'exécution de leur mission si importante pour l'ensemble de la communauté internationale.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, d'avoir présenté le dernier rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), ainsi que des informations complémentaires très précieuses qu'il nous a fournies en ce qui concerne l'évolution de la situation dans ce pays.

Ces derniers mois, le Timor-Leste a continué d'avancer sur la voie qui le mènera à l'autosuffisance. Nous prenons note du lancement réussi du processus électoral local, du renforcement du cadre législatif et de la poursuite de la consolidation des institutions publiques de ce pays. Il est important, selon nous, que la situation politique interne soit dans son ensemble demeurée stable.

Cependant nous considérons, comme le Secrétaire général, que les progrès réalisés par les Timorais restent insuffisants, puisque le Timor-Leste ne répond pas encore aux critères qui définissent un État indépendant, en dépit du fait que le Gouvernement et le peuple de ce pays, avec l'aide de l'ONU, déploient d'intenses efforts dans ce domaine. Ces insuffisances concernent avant tout l'administration publique, la police et le contrôle des frontières.

Au lendemain du 20 mai 2005, lorsque le mandat de la MANUTO viendra à expiration, le pays continuera d'avoir besoin d'une assistance

internationale multiple afin de garantir sa sécurité, sa stabilité et son développement. C'est pour cette raison précise que la Russie appuie la recommandation du Secrétaire général, acceptée par le Gouvernement timorais, de poursuivre les activités de la MANUTO, sur une échelle certes réduite, pour une période supplémentaire allant jusqu'à 12 mois. Durant cette période, une présence constante de l'ONU doit être maintenue dans le pays.

Nous nous félicitons de l'amélioration des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Nous espérons que la Commission bilatérale vérité et amitié, qui entamera très prochainement ses travaux, contribuera au renforcement de la coopération entre ces deux États et permettra de régler rapidement les questions toujours en suspens, notamment celles concernant les enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999.

Il importe que la question de la frontière soit entièrement réglée pour garantir la sécurité et le développement durable du Timor-Leste. Nous espérons qu'une solution convenant à toutes les parties intéressées sera rapidement trouvée.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer, une fois de plus, l'appui de la Fédération de Russie au travail effectué par M. Hasegawa et par toute l'équipe de la Mission qu'il dirige, alors qu'ils s'acquittent du mandat très important qui a été confié à cette Mission.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour transmettre les condoléances du Gouvernement britannique au Gouvernement bangladais. Nous ne saurions oublier que jour après jour, ce sont les Casques bleus et le personnel de l'ONU qui sont en première ligne des efforts que nous déployons pour garantir plus de paix et de sécurité dans le monde.

Comme mes collègues, je sais gré au Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé et je suis également reconnaissant à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste (MANUTO) du travail qu'elle accomplit. C'est aussi un plaisir toujours renouvelé que d'accueillir au Conseil le Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste.

Le représentant du Luxembourg prendra tout à l'heure la parole au nom de l'Union européenne, et le Royaume-Uni souscrit à sa position.

Comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général, le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste, avec l'aide de la MANUTO, continuent de faire des progrès sur la voie de l'autonomie et de l'autosuffisance. Toutefois, nous adhérons à l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle d'importants défis demeurent, comme nous l'avons entendu encore ce matin, et que l'aide internationale continuera donc d'être cruciale. Il nous incombe à tous de fournir cette assistance, soit par le biais de l'ONU, soit au niveau régional ou bilatéral.

Le Royaume-Uni est tout à fait favorable à la poursuite d'une présence de l'ONU au Timor-Leste une fois que le mandat de la MANUTO aura expiré au mois de mai. Nous voudrions que cette présence soit de taille réduite et bien ciblée, et que sa mission soit essentiellement de nature politique, se concentrant sur le renforcement des capacités institutionnelles, et soit dotée d'une stratégie claire et réaliste de retrait. Je crois que telle est la voie à suivre pour assurer la transition entre les dispositions actuelles et la situation tant attendue par le Timor-Leste, à savoir l'autonomie complète. Tant que cela ne sera pas le cas, une mission sera nécessaire.

Nous nous félicitons également de l'évolution continue des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie, y compris, ainsi que l'a indiqué plus tôt le Ministre des affaires étrangères, grâce à la création de la Commission bilatérale vérité et amitié. Nous saluons les importants progrès enregistrés sur la question de la démarcation de la frontière et nous encourageons les deux Gouvernements, s'il est vrai que seuls 4 % de la frontière restent à déterminer, à achever ce travail au plus vite.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre appui à la commission d'experts créée par le Secrétaire général pour analyser les progrès accomplis et envisager en particulier la manière de régler les questions relatives à la justice, et nous comptons qu'elle fera également une recommandation portant sur les droits de l'homme et garantissant une justice durable au Timor-Leste.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais exprimer notre solidarité et nos condoléances au peuple et au Gouvernement bangladais, ainsi qu'aux familles des soldats qui ont récemment trouvé la mort en République démocratique du Congo.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M. Sukehiro Hasegawa, d'avoir présenté le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Nous saluons également la présence à cette séance du Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. José Ramos-Horta. Ma délégation se félicite particulièrement de voir M. Ramos-Horta assis à la table du Conseil, car sa présence illustre la réussite de l'ensemble du processus qui a conduit à l'indépendance du Timor-Leste; un processus qui a commencé durant la période 1999-2000, alors que mon pays était membre du Conseil de sécurité.

Comme elle l'avait fait à l'époque, l'Argentine tient à redire qu'elle est disposée à continuer de fournir une assistance au Timor-Leste alors qu'il consolide ses institutions et s'efforce de préserver les avancées enregistrées ces cinq dernières années, au prix de tant de sacrifices.

Durant la période qui s'est écoulée depuis que la population timoraise a si courageusement voté pour son indépendance, le Gouvernement du pays, avec l'aide de la communauté internationale, a accompli des progrès remarquables dans le renforcement des institutions nationales et de l'administration publique. Dans ce contexte, nous félicitons le peuple et les autorités du Timor-Leste pour tout ce qu'ils ont accompli afin de surmonter les conditions difficiles qui prévalaient au moment de l'indépendance et progresser sur la voie de la paix, de la prospérité et de la démocratie. Nous voulons également exprimer notre reconnaissance à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et à tous les organismes du système des Nations Unies qui ont apporté des contributions importantes à ces résultats.

Comme le signalent le rapport du Secrétaire général (S/2005/99) et l'exposé que vient de nous présenter M. Hasegawa, il reste un certain nombre de tâches à accomplir, et le Timor-Leste a encore besoin de l'assistance de la communauté internationale dans plusieurs domaines clefs, comme la gestion et le contrôle des frontières, la mise sur pied d'un service de police professionnel, le développement des principales institutions de l'État et le respect des principes de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme. Des progrès ont été enregistrés dans tous ces secteurs, mais comme le remarque le Secrétaire général dans son rapport, le Timor-Leste n'a toujours pas atteint le seuil critique de l'autosuffisance.

Nous nous félicitons également des avancées conséquentes réalisées dans les relations du Timor-Leste avec ses voisins, l'Indonésie et l'Australie. Dans le cas de l'Indonésie, il faut souligner le bon état des relations bilatérales, qui s'est manifesté par les fréquentes réunions de haut niveau entre le Président Gusmão et le Premier Ministre Alkatiri, d'une part, et le Président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono de l'autre. Il reste cependant des questions en suspens, comme le tracé de la frontière terrestre. Pour ce qui est de la question des frontières, nous lançons un appel au Timor-Leste et à ses voisins pour qu'ils poursuivent le travail sur la démarcation des frontières terrestres et maritimes et sur la répartition des ressources naturelles du plateau continental. Il nous semble essentiel de régler ces questions en suspens pour que le Timor-Leste puisse faire face à son avenir dans de meilleures conditions économiques.

Nous saluons aussi la création – dont vient de parler le Ministre des affaires étrangères – d'une commission bilatérale vérité et amitié.

Comme je l'ai déjà dit, même si le travail des Nations Unies au cours des dernières années est digne d'éloges, il reste encore des tâches à accomplir. Mon pays estime qu'un retrait prématuré de l'Organisation du Timor-Leste pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour les perspectives futures de ce pays et pourrait mettre en péril tout ce qui a été accompli, à ce jour au prix de grands efforts. Ma délégation a signalé à d'autres occasions que le Conseil doit adopter une vision à long terme, et évaluer comme il se doit quelles pourraient être les conséquences d'une décision précipitée sur la stabilité de pays qui consolident consciencieusement leurs institutions.

En faisant cette observation, nous ne pouvons éviter d'avoir à l'esprit les enseignements tirés de l'expérience d'un pays de notre région, Haïti, dans les années 90. C'est un exemple que nous espérons ne pas voir se reproduire dans la situation qui nous occupe. Nous ne devons pas oublier que le Timor-Leste a accédé à l'indépendance en mai 2002 et qu'il reste encore fort à faire. Le pays enregistre encore le plus faible taux de développement humain d'Asie et il va lui falloir mener un travail constant dans les domaines de la santé et de l'éducation, comme dans d'autres aspects du développement humain. Dans ce contexte, il sera

fondamental que le Gouvernement puisse continuer à compter sur l'aide internationale à l'appui de ses efforts pour parvenir à ces objectifs.

Le Secrétaire général partage ce diagnostic quant à la nécessité de maintenir une présence substantielle des Nations Unies une fois que le mandat de la MANUTO aura pris fin le 20 mai prochain, et son rapport nous fournit des précisions sur la taille, le mandat et les caractéristiques que devrait avoir cette nouvelle mission. Ma délégation appuie ces recommandations et se déclare disposée à travailler, dans un esprit constructif, à la recherche d'un consensus au sein du Conseil de sécurité pour la mise en place d'une mission des Nations Unies conforme aux principes directeurs suggérés par le Secrétaire général et les autorités du Timor-Leste.

Durant le bref laps de temps écoulé depuis 1999, le peuple du Timor-Leste a démontré à la communauté internationale sa vocation démocratique et pacifique, ainsi que son courage et sa détermination à édifier une nation prospère. L'Argentine estime que la communauté internationale doit continuer de donner son appui à la consolidation des institutions timoraises. Mettre fin de façon prématurée à la participation des Nations Unies à ce processus pourrait menacer, je le répète, les acquis obtenus au Timor-Leste grâce à un investissement considérable de la communauté internationale.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*) : À l'instar d'autres collègues, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple bangladais à la suite du décès tragique de neuf Casques bleus en République démocratique du Congo.

Je remercie le Représentant spécial M. Sukehiro Hasegawa de son exposé très complet et je le félicite de son excellent travail. Je souhaite également la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste.

Le Danemark s'associe à la déclaration que fera le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

Il est très encourageant de voir que les évolutions positives et les progrès se sont poursuivis au Timor-Leste au cours des trois derniers mois. Le processus démocratique a été consolidé par la tenue d'élections locales et par l'activité législative du Parlement national. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pour s'acquitter de ses obligations de remise de rapports au titre d'instruments internationaux de respect des droits de l'homme. À cet égard, nous l'exhortons à nommer sans tarder le Provedor (médiateur) pour les droits de l'homme et la justice.

La présence au Timor-Leste de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a été un important facteur de stabilisation et a permis un renforcement significatif des institutions. Mais il reste encore beaucoup à faire dans des domaines clefs, comme le renforcement des capacités dans le secteur public et la consolidation d'un cadre juridique. La tâche à laquelle la MANUTO est désormais confrontée est d'effectuer une transition sans heurts d'une opération de maintien de la paix à une opération de consolidation de la paix qui puisse garantir un contexte d'aide au développement durable.

Il est clair, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport (S/2005/99), que le Timor-Leste aura encore besoin de l'appui du système des Nations Unies après l'expiration du mandat de la MANUTO. Mon gouvernement est favorable au maintien d'une présence des Nations Unies au Timor-Leste afin de parachever le travail lancé par le Conseil en 1999. Nous prenons donc bonne note des recommandations du Secrétaire général au sujet d'une mission restructurée et nous attendons avec intérêt de pouvoir en débattre plus avant au Conseil.

S'agissant de l'assistance future de l'Organisation des Nations Unies au Timor-Leste, y compris pour le renforcement des capacités dans le secteur public, mon gouvernement appuiera une approche fondée sur la maîtrise nationale, qui placera le Timor-Leste aux commandes. Le nombre de conseillers internationaux des Nations Unies devrait diminuer au cours des prochains mois pour laisser aux Timorais la possibilité d'accéder aux responsabilités.

Mon gouvernement a noté avec une grande satisfaction l'amélioration des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Nous espérons que ces meilleures relations se traduiront prochainement en avancées concrètes sur la délimitation de la frontière terrestre commune des deux pays. Nous exhortons les deux parties à ne ménager aucun effort pour régler les questions en suspens.

Le Danemark partage pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel la question des crimes

graves commis au Timor-Leste en 1999 est un sujet de préoccupation non seulement pour les deux pays, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. La lutte contre l'impunité est d'une importance capitale, et les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice.

Mon gouvernement se félicite donc de la décision prise par le Secrétaire général, conformément à la résolution 1573 (2004), de mettre sur pied une commission d'experts chargée de procéder à une analyse approfondie des progrès accomplis dans les procédures judiciaires en cours dans les deux tribunaux nationaux chargés des droits de l'homme, à Jakarta et à Dili. Nous invitons vivement les deux parties à coopérer pleinement avec la commission d'experts.

Le Danemark se félicite également de la création de la Commission bilatérale Vérité et amitié par l'Indonésie et le Timor-Leste et espère que cette commission contribuera davantage à des progrès dans la lutte contre l'impunité.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter mes condoléances les plus sincères au Gouvernement du Bangladesh à la suite de la perte de huit de ses Casques bleus en République démocratique du Congo.

Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général et d'avoir informé le Conseil de la situation au Timor-Leste.

La Grèce souscrit pleinement à la déclaration que fera tout à l'heure le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

Je souhaiterais également souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste.

Depuis son indépendance en 2002, le Timor-Leste a indéniablement fait des progrès remarquables, avant tout en raison de la détermination et des efforts de ses citoyens et de son gouvernement. Le rôle de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a été crucial pour le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays. Nous apprécions au plus haut point tout le travail accompli par son personnel, ainsi que par l'ensemble des organismes de développement, des organismes humanitaires et des institutions financières du système des Nations Unies impliqués dans la reconstruction économique, la promotion sociale et les efforts globaux de consolidation de la paix menés dans le pays.

Dans son rapport, le Secrétaire général fait état de l'évolution positive actuelle de la situation interne du Timor-Leste, ainsi que du développement continu des bonnes relations avec l'Indonésie. Nous nous félicitons vivement de toutes les mesures prises en faveur de la paix et de la réconciliation entre ces deux voisins. Dans ce contexte, l'établissement de la Commission vérité et amitié a une importance particulière. Faire face aux problèmes difficiles du passé, en particulier aux violations des droits de l'homme, et mettre fin à l'impunité des auteurs de ces crimes, ce sont là des mesures qu'il faut prendre pour poser une solide base de confiance et des conditions stables, propices à une amélioration continue de leurs relations. La décision prise par le Secrétaire général d'établir une commission d'experts pour aider les parties dans leur recherche de la justice et de la réconciliation est, à cet égard, une initiative extrêmement louable.

L'amertume du passé est révolue. Le peuple timorais peut désormais se concentrer sur la reconstruction du pays et sur l'amélioration des conditions de vie quotidiennes, en particulier dans les secteurs de la santé, de la nutrition et de l'éducation. Comme dans d'autres situations similaires, il y a encore beaucoup à faire, par exemple mettre en place des institutions publiques stables, notamment dans les secteurs judiciaire et financier, gérer et contrôler la frontière, maintenir l'ordre, faire respecter les droits de l'homme et promouvoir la gouvernance démocratique et l'état de droit.

Le Timor-Leste et son peuple ont parcouru un long chemin ces cinq dernières années, et la présence de la communauté internationale a joué un rôle crucial dans le succès de leurs efforts. Il n'est pas encore au bout de la route. La communauté internationale devra encore l'aider à relever les défis subsistants. Les Timorais demandent cette aide, que le Secrétaire général estime nécessaire.

En conséquence, la Grèce estime que cette demande ne peut et ne doit pas rester sans réponse. La communauté internationale a investi beaucoup d'argent et déployé de gros efforts pour faire du Timor-Leste un succès. Ne laissons pas cette réussite se défaire au dernier moment.

Il existe plusieurs idées sur la façon dont on peut continuer à fournir une aide. Il nous faut examiner

toutes les options possibles et proposer la plus appropriée, dans les circonstances actuelles, afin que le peuple du Timor-Leste puisse avoir toutes les chances de consolider ses réalisations et poursuivre avec succès sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement, vers l'avenir qu'il mérite et dont il rêve. Le Secrétaire général a fait quelques propositions que la Grèce n'aurait aucune difficulté à appuyer.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique sur le Timor-Leste. Nous nous associons également aux membres du Conseil pour transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple du Bangladesh pour la mort tragique de leurs Casques bleus en République démocratique du Congo.

Nous nous félicitons de la présence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste.

Je tiens également à remercier M. Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé complet sur l'évolution de la situation politique, diplomatique et économique au Timor-Leste. En effet, la communauté internationale récolte et continue de récolter les fruits de ses investissements considérables au Timor-Leste, à en juger par les progrès politiques réalisés et par le calme et la stabilité relatifs qui y règnent. Nous reconnaissons également les efforts déployés par les Timorais pendant tout le processus et leur volonté d'intensifier leur participation et leur contrôle du renforcement de leurs institutions politiques et juridiques, ainsi que leurs mécanismes de sécurité.

Nous nous félicitons également de l'amélioration continue des relations du Timor-Leste avec ses voisins, en particulier l'Indonésie, ce qui a abouti récemment à un accord en vue de constituer une Commission vérité et amitié qui examinerait les violations des droits de l'homme perpétrées en 1999.

Ma délégation prend note des résultats des travaux des huit groupes de travail de transition, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, ainsi que des conclusions et des recommandations émanant de ces résultats.

La communauté internationale doit écouter l'avertissement lancé par le Secrétaire général contre tout risque de compromettre ce qui a été accompli grâce à l'investissement politique et à l'investissement de ressources de la communauté internationale au Timor-Leste. La recommandation du Secrétaire général tendant à reconfigurer la mission et à en réduire les effectifs recevra l'appui de ma délégation lors des prochaines négociations sur une nouvelle mission au Timor-Leste. Pendant cette période de transition, le pays aura besoin d'un nombre substantiel de fonctionnaires internationaux, tant pour combler les lacunes dans l'administration que pour pourvoir au renforcement continu des capacités. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, cela serait mieux assuré par une assistance systématique et garantie de l'ONU que par une aide bilatérale au développement.

Compte tenu de la phase actuelle de développement du Timor-Leste, les investissements importants faits pour instaurer et maintenir la paix ne peuvent être préservés que par le biais d'un cadre de développement socioéconomique durable. Un pays pacifique, libre et fort devra être économiquement autonome. À moyen et à long termes, c'est sur la nouvelle phase d'investissement que la communauté internationale devrait axer ses efforts pour aider le Timor-Leste. Nous nous félicitons de l'information donnée par le Représentant spécial du Secrétaire général sur le fonds pétrolier et, à cet égard, j'aimerais lui demander des renseignements sur tout fait nouveau concernant la question de la frontière maritime du Timor-Leste avec l'Australie. On en a déjà discuté par le passé, et c'est une question qui intéresse la communauté internationale, car elle risque d'avoir des conséquences importantes sur la future autonomie économique du Timor-Leste et sur sa capacité de relever tout défi politique et socioéconomique.

Enfin, ma délégation prend note de la création de la commission d'experts de l'ONU chargée d'examiner les progrès réalisés dans le domaine des droits de l'homme et des crimes graves. C'est l'une des questions les plus délicates et nous espérons que la commission sera en mesure de faire des recommandations constructives en la matière. Une intervention extérieure a toujours besoin de la coopération des parties, notamment les institutions existantes et les processus concernés, pour être pleinement efficace. L'histoire de l'intervention de l'ONU au Timor-Leste est le reflet d'un partenariat avec les Timorais et d'une coopération avec l'Indonésie. En fin de compte, le succès de la

commission sera déterminé par les objectifs communs qui la sous-tendent, ainsi que par l'engagement et l'appui des parties concernées.

M. Benmehidi (Algérie) : Je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. José Ramos-Horta, et le remercier pour son importante déclaration. Je voudrais ensuite souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, et le remercier pour sa présentation claire et détaillée du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Ma délégation se félicite des progrès importants qui ont été réalisés au Timor-Leste durant la phase de consolidation de la MANUTO. Ces progrès se sont traduits par la mise en place d'institutions stables, la tenue des premières élections locales, l'adoption par le Parlement de nombre de mesures législatives, ainsi que par la mise en œuvre de mesures visant à résoudre la question des ex-combattants.

Le Timor-Leste a continué de progresser dans la mise en place de ses institutions et l'instauration de l'état de droit, grâce à l'engagement et à la détermination des dirigeants et du peuple timorais. Avec l'aide de la MANUTO et l'assistance bilatérale et multilatérale, la capacité de l'administration publique, du système judiciaire et des organes de sécurité a continué à se développer et à se renforcer. Les relations entre le Timor et ses voisins n'ont cessé de s'améliorer. Nous nous félicitons, à cet égard, de la qualité de relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie, en particulier, et les appelons à intensifier la coopération bilatérale afin de résoudre les questions encore en suspens, y compris le problème important de la démarcation de la frontière. Nous souhaitons également qu'un accord entre l'Australie et le Timor-Leste pour l'exploitation des ressources minières dans la mer du Timor sera bientôt conclu.

Nous retenons du rapport du Secrétaire général qu'il reste encore de nombreuses tâches en suspens dans des secteurs importants. Nous considérons, à cet égard, que l'aide internationale demeure cruciale pour la sécurité et la stabilité à long terme du pays, ainsi que pour son développement durable, notamment dans les domaines identifiés par les groupes de travail de transition, tels que la gestion et le contrôle de la frontière, la formation d'une police professionnelle, le développement des institutions de l'État et le respect des règles de gouvernance démocratique et des droits de l'homme.

Compte tenu de la conclusion tirée par le Secrétaire général, après examen de tous les faits récents, le Timor-Leste n'a pas encore atteint le seuil critique d'autosuffisance, et l'assistance internationale demeure, de ce fait, indispensable. Ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général de maintenir la MANUTO avec des effectifs réduits pour une période supplémentaire, afin de lui permettre d'achever ses tâches et de consolider les progrès déjà réalisés.

La communauté internationale se doit de continuer à fournir son assistance au développement du Timor-Leste et de participer à sa reconstruction économique. Nous sommes persuadés que, grâce aux efforts du Gouvernement et du peuple timorais, et avec l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale, le Timor-Leste, ne cessera de réaliser des progrès dans l'édification de la nation.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous adressons nos condoléances au Gouvernement bangladais et aux familles des soldats de la paix tués en République démocratique du Congo la semaine dernière. Ces événements tragiques méritent toute l'attention du Conseil.

Nous saluons la présence au Conseil ce matin de M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République démocratique du Timor-Leste. Je tiens également à remercier M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, pour sa présentation du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Le message dominant du rapport est le calme et la stabilité qui règnent au Timor-Leste. Les incidents liés à la sécurité qui ont été signalés paraissent être dans le cours normal des choses et caractéristiques des étapes d'édification de la nation pour un pays sortant d'un conflit violent.

Le Timor-Leste réalise des progrès réguliers et sûrs sur la voie de la démocratie, comme l'ont démontré les élections locales couronnées de succès et jouissant de l'appui populaire dans les districts de Bobonaro et de Oecussi. Ces élections servent d'exemple pour les élections à venir dans d'autres

districts, prévues dans le courant de l'année. Le Parlement national a entrepris un programme sérieux d'adoption de mesures législatives qui établissent la définition et jettent les bases des systèmes de responsabilisation politique, de l'état de droit, de justice et du respect des droits de l'homme et d'une administration publique moderne.

Le rapport du Secrétaire général présente des critères utiles pour évaluer les résultats obtenus dans l'accomplissement du mandat de la MANUTO dans la mise en œuvre de la résolution 1573 (2004). Durant la courte période qui s'est écoulée depuis l'indépendance, le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste ont obtenu des résultats positifs globaux, en partenariat avec la Mission d'appui des Nations Unies et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux. Toutefois, alors que le mandat de la MANUTO expire le 20 mai 2005, il reste des tâches à accomplir dans des domaines essentiels pour permettre une amorce en douceur de l'autosuffisance institutionnelle au Timor-Leste.

Les domaines clefs recensés par les groupes de travail comme n'ayant pas encore été consolidés méritent une attention particulière du Conseil. Les plus hauts dirigeants du Timor-Leste ont confirmé qu'ils avaient besoin d'un appui. Ils ont également demandé le soutien de plusieurs chefs d'État et de gouvernement, dont les membres du Conseil, pour maintenir la présence de la MANUTO pendant encore un an jusqu'en mai 2006. La recommandation du Secrétaire général pour des effectifs revus à la baisse en fonction des besoins et dans le sens de la continuité constitue un investissement raisonnable et adéquat en faveur de la stabilité du Timor-Leste. Le maintien de l'ordre public et la justice sont les piliers d'une société fracturée en proie à des remous, déterminée à vivre en paix avec elle-même et avec son voisin, l'Indonésie.

L'appareil judiciaire et la police sont des organes étatiques vitaux dont l'avenir doit prendre fermement racine dans des compétences professionnelles durables et des capacités opérationnelles. Le développement des connaissances spécialisées et des talents, notamment grâce à la formation de juges et d'experts légistes compétents, prendra à l'évidence plus de temps que la prorogation demandée de la MANUTO. Il exigera également des conseillers à long terme.

Nous notons avec intérêt les mesures prises au plus haut niveau tant par le Timor-Leste que l'Indonésie pour lutter contre l'impunité liée aux crimes graves commis en 1999, conformément à la résolution 1573 (2004). La constitution de la Commission vérité et amitié marque une évolution positive dans ce sens. Nous espérons que les procédures judiciaires à Dili et à Jakarta, engagées pour les crimes graves commis en 1999, seront conduites en collaboration étroite avec la commission d'experts nouvellement créée par le Secrétaire général.

La sécurité et la gestion de la Ligne de coordination tactique exigent un cadre politique et juridique, dont les autorités des deux pays sont parfaitement conscientes. Elles devraient être encouragées à prendre part à ces initiatives constructives. Sur le terrain, les progrès enregistrés dans la formation des membres du Groupe des gardes frontière sont satisfaisants, mais des compétences additionnelles sont indispensables. L'amélioration de la prestation des forces de défenses timoraises, dont les services de liaison, devrait se poursuivre au-delà de 2005, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général.

Le Timor-Leste continuera à avoir besoin d'une aide internationale multilatérale et bilatérale dans les autres domaines de l'administration publique et en matière de développement en général. Les engagements pris dans ces domaines doivent être respectés. L'ajustement de la présence résiduelle de la MANUTO pour encore un an après mai 2005 se fera en conséquence dans le cadre de la stratégie de sortie.

Pour terminer, nous tenons à prendre acte et à nous enorgueillir de ce que les succès obtenus jusqu'à présent par le Timor-Leste représentent des succès pour l'ONU et pour la communauté internationale dans son ensemble. L'inverse serait vrai si le Timor-Leste devait accuser un recul du fait d'un manque d'assistance en cette période critique.

M. Valle (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation adresse ses condoléances les plus sincères aux victimes et aux familles des soldats de la paix tués lors des événements tragiques qui se sont déroulés vendredi dernier en République démocratique du Congo. Nous exprimons ces mêmes sentiments au Gouvernement bangladais.

Je voudrais remercier M. Hasegawa de son exposé sur la situation au Timor-Leste et sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Je voudrais le remercier en particulier d'avoir présenté les recommandations du Secrétaire

général concernant le mandat de la MANUTO. J'exprime également ma gratitude au Ministre des affaires étrangères José Ramos-Horta de nous avoir présenté les vues de son gouvernement sur les défis à relever et sur la nécessité de maintenir une présence des Nations Unies au Timor-Leste. Avant d'exprimer l'avis préliminaire de ma délégation sur ces recommandations – et tenant compte des préoccupations du Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta – je juge utile de faire une brève évaluation de la situation actuelle.

Premièrement, il faut souligner qu'au cours des six dernières années, la population et les autorités timoraises ont été en mesure de réaliser des progrès assez prometteurs en vue de renforcer l'État timorais et ses institutions. Cette amélioration est encore plus remarquable si on la compare à d'autres réalisations dans des situations analogues, durant la même période. Le progrès réalisé est le meilleur garant de la paix et de la stabilité dans la région. Ma délégation estime qu'un engagement solide et sans faille de la part de la communauté internationale en vue de faire avancer la cause de l'indépendance du Timor-Leste constitue une composante essentielle du succès remporté au Timor-Leste.

Comme le reconnaît le rapport du Secrétaire général, la plupart des institutions étatiques et autres structures pertinentes au Timor-Leste ont été mises en place grâce à une stratégie intégrée et globale, conçue sous les auspices de l'ONU et suivie de près par le Conseil de sécurité, et qui a bénéficié du soutien actif de la communauté internationale.

Deuxièmement, il faut souligner qu'an dépit de progrès indéniables, la stratégie intégrée et globale conçue par le Conseil de sécurité pour le Timor-Leste n'a pas encore porté tous ses fruits. Le Timor-Leste connaît encore de graves insuffisances et limitations quant à la capacité de son gouvernement et de son peuple d'exercer pleinement leur souveraineté et leur indépendance de manière durable. La vulnérabilité de Timor-Leste est évidente étant donné sa dépendance de conseillers expatriés et d'une aide économique extérieure pour l'obtention, pratiquement, de tous les types de biens et de services publics, allant de la planification publique et de l'administration à la sécurité d'urgence en cas de menace ou de risque imminents.

Il est improbable par conséquent que le Timor-Leste soit en mesure d'assumer à lui seul, en mai 2005, le fardeau de la consolidation des institutions étatiques et d'encourager le statut démocratique qu'il a récemment acquis, en l'absence d'une aide extérieure. Le Conseil doit donc réaffirmer son engagement en faveur de la paix et de la stabilité dans ce pays, comme il l'a fait en 1999, ainsi que son engagement en faveur de cette même stratégie intégrée et globale à long terme, qui vise à renforcer l'indépendance timoraise. Le retrait de l'ONU du Timor-Leste, en ce moment, risque d'entraîner des revers qui mettraient en péril les réalisations obtenues jusqu'à présent. Nous ne pouvons pas permettre que pareille chose se produise.

Nous recommandons dans notre évaluation d'apporter les ajustements nécessaires à la stratégie antérieure du Conseil de sécurité, compte tenu des progrès réalisés et des vulnérabilités existantes. Ma délégation attend avec intérêt d'ouvrir des entretiens avec toutes les délégations du Conseil ainsi qu'avec le Secrétariat, M. Hasegawa, les membres du groupe central sur le Timor-Leste et les autres parties intéressées, telles que les institutions financières internationales et les organismes du système des Nations Unies, aux fins de faciliter l'élaboration d'une nouvelle stratégie.

Si nous sommes ouverts et souples, nous voulons néanmoins faire preuve de fermeté quant à la nécessité d'être constructifs, objectifs, responsables et perspicaces. La paix et le développement sont indissolublement liés et exigent un nouvel engagement de la part de la communauté internationale. Ma délégation suggère que nous commencions par essayer de forger un consensus sur l'évaluation de la situation actuelle au Timor-Leste. Nous devons également tenter de trouver un terrain d'entente concernant l'ampleur et la nature des menaces auxquelles mon pays fait face. Nous comptons sur le très bon travail réalisé par les groupes de travail transitoires, consacré principalement aux divers aspects liés à l'administration civile et aux institutions publiques. Ce n'est qu'après tout cela que nous serons en mesure d'engager une discussion de fond sur les moyens de résoudre les problèmes du Timor-Leste et d'élaborer une nouvelle stratégie susceptible d'orienter la présence internationale et celle de l'ONU dans le pays. Nous devons élargir notre perspective afin d'intégrer dans notre stratégie les préoccupations liées aux situations d'après conflit, comme l'indique le rapport du Groupe de personnalités

de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement.

Ma délégation est fermement persuadée qu'en mai prochain, lorsque le Conseil décidera de l'avenir de la MANUTO, il faudra adopter la plupart des recommandations du Secrétaire général, y compris la référence aux conseillers civils dans des postes clefs, la poursuite de la formation des agences nationales chargées de la sécurité, ainsi que le maintien du Représentant spécial du Secrétaire général et de son Bureau. À notre avis, ces éléments sont essentiels si nous voulons mobiliser les efforts internationaux dans l'intérêt supérieur du Timor-Leste.

Je voudrais pour terminer souligner que le maintien de la présence de l'ONU au Timor-Leste après mai 2005 devrait conserver sa caractéristique la plus importante : sa nature multilatérale, globale et axée sur les objectifs. En tant que pays membre de la Communauté des pays de langue portugaise, le Brésil est pleinement attaché à l'avenir de Timor-Leste. Nous sommes fiers d'annoncer que bon nombre d'initiatives bilatérales récentes ont été lancées en vue de renforcer la coopération – notamment dans le domaine du renforcement des capacités et de la formation – dans les secteurs militaire et judiciaire, et que de nombreuses autres activités bilatérales sont en cours.

M. Fendrick (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis voudraient également s'associer aux condoléances offertes au Bangladesh pour la mort de ses Casques bleus en République démocratique du Congo, la semaine dernière.

Nous nous félicitons du dernier rapport en date du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et de l'exposé au Conseil du Représentant spécial, M. Hasegawa. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue à S. E. M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, pour sa présence parmi nous aujourd'hui.

La MANUTO a aidé le Timor-Leste à effectuer des progrès considérables depuis son indépendance, il y a près de trois ans. Nous apprécions pleinement les problèmes auxquels le Timor-Leste devra faire face, en tant que nouvel État. Le Timor-Leste continuera d'avoir besoin, pour un certain temps encore, de l'appui concret de ses amis et notamment de l'ONU. Toute aide additionnelle de l'ONU devrait se concentrer sur quelques domaines clefs : renforcement de la capacité des institutions judiciaires et économiques; formation continue de la police, et notamment sensibilisation de celle-ci aux droits de l'homme; encouragement à la poursuite de la formation d'un personnel politique en favorisant la croissance d'un système politique multipartite.

Plusieurs faits nouveaux ont mis en évidence la nécessité d'une poursuite de l'évolution institutionnelle et politique. Les États-Unis se sont particulièrement inquiétés du renvoi, en janvier, de 22 juges locaux au Timor-Leste, avec la perte de capacité judiciaire qui en a résulté à court terme et les implications à long terme pour un pouvoir judiciaire opérationnel. En outre, les rapports relatifs à une absence persistante de respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, manifestée par la police timoraise, méritent l'attention du Conseil. En outre, le report à juin 2005, par le Gouvernement timorais, des négociations bilatérales avec l'Indonésie sur leur frontière commune suscite la préoccupation, car il apparaît urgent de délimiter la frontière. Enfin, nous sommes déterminés à ce que les auteurs des crimes contre l'humanité commis en 1999 soient traduits en justice, et nous nous félicitons de la création par le Secrétaire général d'une commission d'experts qui sera chargée d'examiner les processus judiciaires et de recommander les prochaines mesures à prendre.

En tant qu'un des plus grands donateurs bilatéraux du Timor-Leste, nous avons axé notre aide sur le relèvement de l'économie locale, en encourageant une économie ouverte et libre, une réforme agraire, un renforcement de la démocratie, une amélioration du secteur judiciaire et la formation des forces de police et militaires. Nous continuerons d'étudier les moyens d'aider sur le plan bilatéral le Timor-Leste à satisfaire ses besoins dans les principaux domaines identifiés par son gouvernement – contrôle des frontières, conseillers de police, conseillers civils – et nous encourageons les autres gouvernements concernés à faire de même. Les États-Unis et les autres amis du Timor-Leste ont des programmes de formateurs de policiers, qui combleront les lacunes que laissera derrière elle la police civile de l'ONU après son départ, et nous prévoyons de poursuivre notre programme de formation de la police au Timor-Leste après l'achèvement du mandat de la MANUTO en mai 2005.

Il est clair pour nous que la phase de maintien de la paix au Timor-Leste sur la voie d'une autonomie

totale est en passe d'aboutir. Cette transition du maintien de la paix vers un cadre de développement durable représente un jalon extrêmement important et positif dans l'histoire du Timor-Leste. Il n'existe plus de menace à la paix et à la sécurité internationales exigeant une mission de maintien de la paix, et les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie s'améliorent. Nous croyons que la MANUTO doit s'achever, comme prévu en mai de cette année, et que l'ONU et les partenaires régionaux et internationaux doivent examiner attentivement d'autres moyens de combler les lacunes institutionnelles essentielles. Nous serions prêts à envisager pour une période limitée non pas une mission de maintien de la paix de l'ONU, mais une mission politique spéciale, chargée de répondre aux principaux besoins du Timor-Leste, qui serait structurée de manière à transférer les compétences le plus rapidement possible.

Il est important que le Gouvernement timorais assume de plus en plus de responsabilités pour l'avenir de la nation. Le processus consistera en partie à définir la nature précise de l'aide internationale nécessaire dans les domaines identifiés par le Gouvernement et le Secrétaire général. Il suffira certainement que l'ONU apporte, dans chacun de ces domaines, un concours plus modeste en termes de conseillers politiques et de chargés de liaison civils et militaires et que soit transféré un nombre accru de responsabilités au Gouvernement timorais.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, j'adresse nos condoléances au Gouvernement et au peuple bangladais, dont des soldats de la paix ont été assassinés en République démocratique du Congo. Nos condoléances s'adressent également aux familles des victimes.

La délégation chinoise salue la présence du Ministre des affaires étrangères, S. E. M. José Ramos-Horta, à la présente séance publique du Conseil de sécurité. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2005/99) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Nous remercions également de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général au Timor-Leste, M. Hasegawa.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'au cours des derniers mois, la situation est globalement restée stable au Timor-Leste. Des élections locales ont été organisées avec succès dans deux districts et des textes de loi importants sont en passe d'être adoptés. Tout cela témoigne de la mise sur pied et du renforcement des institutions politiques et judiciaires ainsi que de l'accroissement continu des capacités de gouvernance.

En outre, le Timor-Leste reste résolu à développer de bonnes relations et une coopération avec ses voisins ainsi qu'à régler toutes les questions en suspens afin d'asseoir la stabilité dans la région et de servir ses intérêts à long terme. Cette sagesse politique et cette stratégie sont dignes d'éloges. En cette occasion, nous tenons à féliciter le Gouvernement et le peuple timorais de leurs progrès encourageants et la MANUTO de son rôle constructif.

Cela dit, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, le Timor-Leste a encore des défis de taille à relever dans plusieurs domaines, s'agissant par exemple d'administrer l'État, de mettre sur pied une force de police nationale, d'assurer une gouvernance démocratique et de protéger les droits de l'homme. L'aide et l'appui de la communauté internationale restent nécessaires. Les dirigeants timorais ont fait des demandes dans ce sens au Conseil de sécurité, ce que la Chine conçoit parfaitement.

C'est avec le concours de l'ONU que le Timor-Leste a accédé à l'indépendance et s'est engagé, il y a cinq ans, sur la voie de l'édification d'une structure étatique avec l'appui généreux de l'ONU et de la communauté internationale tout entière. Le Gouvernement et le peuple timorais ont déployé des efforts considérables pour parvenir aux résultats que l'on peut voir aujourd'hui et qui, de l'avis de tous, marquent le succès de l'ONU au Timor-Leste.

Il n'empêche que le Timor-Leste étant la nation la plus jeune et la moins développée d'Asie, il est comme un enfant en âge de marcher qui vient de faire ses premiers pas. Nous devons non seulement l'aider à rester debout mais aussi l'accompagner le temps qu'il devienne autonome. Nous savons tous que l'appui fourni par l'ONU au Timor-Leste cessera un jour, mais nous espérons vraiment que le succès obtenu perdura. Nous prions donc le Conseil de sécurité de tirer les enseignements du passé en examinant soigneusement les requêtes timoraises et la proposition du Secrétaire général et en décidant avant le 20 mai de cette année de maintenir l'appui apporté au Timor-Leste afin d'y assurer un développement et une stabilité durables.

M. Duclos (France) : Je voudrais, à mon tour, présenter les condoléances de mon pays au Bangladesh.

Le Représentant permanent du Luxembourg prononcera tout à l'heure une intervention au titre de la présidence de l'Union européenne. Ma délégation s'y associe pleinement.

Je voudrais également, à mon tour, remercier M. Sukehiro Hasegawa de son exposé et, au-delà, de son action sur le terrain, que nous apprécions hautement. Je voudrais aussi marquer ma gratitude à M. José Ramos-Horta, dont la présence nous honore et dont nous avons écouté avec soin l'intervention.

Je tiens enfin de marquer notre accord avec l'analyse du Secrétaire général sur les progrès réalisés pour l'établissement d'institutions d'État solides et pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme au cours des 12 derniers mois. Des progrès importants restent à accomplir dans plusieurs domaines : le contrôle et la délimitation des frontières, le renforcement des administrations publiques et d'État, l'acquisition d'une autosuffisance économique, le respect d'une bonne gouvernance et des droits de l'homme. Il est donc clair qu'un appui international reste nécessaire. C'est d'ailleurs ce que demandent les autorités timoraises.

Dans ces conditions, nous allons pour notre part examiner dans un esprit positif les propositions du Secrétaire général pour le maintien d'une présence des Nations Unies au Timor-Leste. Dans cette phase de consolidation de la paix, les Nations Unies ne doivent cependant pas agir seules. Les autorités timoraises doivent poursuivre leur engagement, sans lequel la consolidation de la paix ne saurait intervenir. De nombreux partenaires bilatéraux ou multilatéraux – je pense en particulier aux institutions financières internationales – doivent renforcer leur soutien pour permettre la transition en douceur vers la pleine stabilité.

Au moment où la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) s'apprête à finaliser son repli, les progrès immenses qu'elle a permis d'accomplir depuis son établissement en mai 2002, au moment de l'indépendance, doivent être reconnus. La stabilisation n'est pas totalement achevée mais elle est bien engagée. Il reste beaucoup à faire et une présence des Nations Unies devra se maintenir pour quelque temps encore. Le niveau de cette présence doit cependant tenir compte de l'action menée par la MANUTO et celle-ci a incontestablement été un succès.

M. Dumitru (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu exprimer les condoléances de mon gouvernement au Gouvernement et au peuple bangladais suite au décès tragique de neuf Casques bleus en République démocratique du Congo.

Je voudrais ensuite souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères José Ramos-Horta et, par son truchement, féliciter les autorités timoraises de leur avancée constante dans l'édification d'une nation stable et démocratique.

De plus, je m'associe aux membres du Conseil en remerciant à mon tour le Secrétaire général de son dernier rapport (S/2005/99) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et je remercie le Représentant spécial, M. Sukehiro Hasegawa, de son exposé.

Comme la Roumanie s'associe à la déclaration que fera sous peu le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne, je me contenterai de faire quelques observations sur des points précis.

En premier lieu, je voudrais dire combien nous sommes encouragés par les progrès remarquables qui ont été accomplis au Timor-Leste dans un large éventail de secteurs, comme le relève le Secrétaire général dans son rapport.

Je voudrais ensuite dire une nouvelle fois combien la Roumanie se réjouit de voir la coopération se resserrer entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Nous espérons que cette forte volonté politique permettra de progresser dans la délimitation du tracé de la frontière terrestre entre les deux pays.

C'est également dans ce contexte que la Roumanie se félicite de l'accord entre le Timor-Leste et l'Indonésie visant à créer la Commission vérité et amitié en tant que mesure concrète importante dans la consolidation des relations bilatérales, y compris dans le domaine de la lutte contre l'impunité. Entre-temps, nous pensons que la décision récente du Secrétaire général de créer une commission indépendante d'experts pour procéder à une évaluation des poursuites des crimes graves au Timor-Leste est une initiative très opportune qui peut faire la différence dans l'ensemble des efforts visant à mettre fin à l'impunité. Nous pensons que ces deux nouvelles structures – la commission d'experts et la Commission vérité et amitié – pourraient et devraient coordonner

leurs activités dans un effort commun visant à régler la question des crimes graves commis en 1999.

En ce qui concerne le rôle de la MANUTO, nous estimons que sa contribution à l'appui des efforts d'édification des capacités gouvernementales est remarquable. Nous félicitons la Mission, sous la direction éclairée du Représentant spécial Hasegawa, pour l'exécution efficace de son mandat, y compris les questions relatives au transfert progressif du processus aux Timorais, conformément à la résolution 1573 (2004) du Conseil de sécurité.

Nous avons pris bonne note de l'analyse du Secrétaire général en ce qui concerne les défis qui demeurent et qui nécessitent une aide internationale supplémentaire au-delà de l'expiration du mandant de la MANUTO, le 20 mai 2005. Sans aucun doute, l'édification de capacités suffisantes pour gérer les questions relatives à la frontière, l'amélioration du professionnalisme des services de police et de l'exercice effectif de leurs responsabilités, la consolidation des institutions d'État clefs et le renforcement du respect de la primauté du droit et des droits de l'homme, tout cela fait partie des domaines essentiels dans lesquels l'autosuffisance ne peut être atteinte sans la poursuite de l'aide internationale.

Le Conseil de sécurité, les donateurs bilatéraux et la communauté internationale dans son ensemble ont jusqu'à présent fait un énorme investissement au Timor-Leste. Les réalisations faites par ce pays sont remarquables. Cependant, ces acquis doivent être consolidés et il faut garantir qu'ils ne seront pas reperdus. Le Gouvernement et le peuple timorais ont démontré leur solide détermination d'assurer la paix et le développement de leur pays. Celle-ci doit avoir pour contrepartie l'engagement ferme et à long terme de la communauté internationale afin de garantir que le Timor-Leste se confirmera être un succès remarquable du maintien et de la consolidation de la paix par les Nations Unies.

Par conséquent, la Roumanie est favorable à un appui continu de la communauté internationale au Timor-Leste au-delà de l'expiration du mandat de la MANUTO. Nous estimons que les recommandations faites par le Secrétaire général dans son plus récent rapport serviront de base solide à de plus amples débats au Conseil de sécurité sur la recherche de la meilleure formule pour une aide continue des Nations Unies au Timor-Leste.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Bénin.

Je joins la voix du Bénin à l'expression de condoléances au Bangladesh et de compassion à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et aux familles des soldats qui sont tombés au champ d'honneur en République démocratique du Congo.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, de la présentation qu'il vient de nous faire du rapport intérimaire du Secrétaire général (S/2005/99) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et de son témoignage personnel sur l'évolution de la situation au Timor-Leste.

Ma délégation se réjouit de la constance des progrès réalisés par le jeune État dans le renforcement de ses institutions. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple timorais d'avoir su maintenir la dynamique de la transition depuis l'accession du pays à la souveraineté nationale. Nous les encourageons à garder le cap et à continuer à travailler d'arrache-pied en intégrant pleinement la perspective du retrait de la Mission des Nations Unies.

À cet égard, le rapport du Secrétaire général a le mérite de mettre en évidence non seulement les progrès réalisés, mais aussi les défis à relever à court et à moyen termes dans les principaux domaines d'intervention de la MANUTO pour assurer l'irréversibilité du processus d'édification d'une nation démocratique et faire face aux contraintes que comporte le passage d'une période de secours d'urgence à celle de la promotion d'un développement socioéconomique durable.

Nous saluons particulièrement le succès des élections locales et la poursuite du renforcement du cadre législatif. Cependant, la persistance de la confrontation larvée entre la police et l'armée, le manque de professionnalisme des forces de l'ordre et les violations des droits de l'homme, nous inquiètent, de même que le manque de progrès sur le plan de la démarcation des frontières.

Ces faits sont révélateurs des contraintes et des risques qui pèsent encore sur le processus de transition au Timor-Leste. Ils interpellent la communauté internationale. Celle-ci se doit de continuer de soutenir les efforts que déploie ce pays pour résoudre les

multiples problèmes qui se posent dans les domaines particulièrement déterminants que sont la sécurité et la défense, l'installation et la consolidation des institutions politiques, de la fonction publique et de l'amélioration et du maintien des rapports de bon voisinage avec l'Indonésie et l'Australie.

Au regard des éléments d'appréciation fournis par le Secrétaire général dans son rapport, le Bénin soutient l'idée du maintien d'une présence des Nations Unies au Timor-Leste après le 20 mai 2005 et participera activement aux discussions à engager sur les formes et les modalités de cette présence. À notre avis, cette présence doit se définir en tenant grand compte du contexte et de l'aptitude des Timorais à faire face par leurs propres ressources aux défis identifiés.

Nous estimons que le retrait de la MANUTO prévu par la résolution 1543 (2004) du Conseil, devra se faire de façon progressive de manière à ne pas compromettre les acquis dans les domaines essentiels couverts par la Mission.

La poursuite des programmes de formation en appui à la fonction publique et au système judiciaire ainsi qu'à la justice en matière de crimes graves peut être déterminante pour le renforcement des bases de l'état de droit dans le pays. À cet égard, le Bénin ne peut cautionner l'interruption mécanique des cycles de formation en cours au motif que la Mission qui les a initiés est arrivée à terme.

La communauté internationale se doit également de poursuivre résolument la lutte contre l'impunité et de s'assurer que toutes les personnes qui ont commis des crimes graves dans le cadre des violences de 1999 répondent de leurs actes devant la justice. La question de la comparution des 304 accusés résidant en dehors du Timor-Leste représente un réel défi. À cet égard, nous saluons la mise sur pied par le Secrétaire général, au cours du mois de février, de la commission indépendante de l'ONU chargée entre autres, d'évaluer les progrès réalisés par les tribunaux de Jakarta et de Dili dans le traitement des affaires en cours.

Au demeurant, la stratégie de retrait définitif de la MANUTO devra s'appuyer sur le relais que pourraient offrir les fonds et programmes du système des Nations Unies.

Pour terminer, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle reste engagée au Timor-Leste car malgré les efforts remarquables accomplis, beaucoup de choses restent à faire. Le Timor-Leste a encore besoin d'assistance internationale.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi également de nous associer d'emblée aux expressions de condoléances qui ont été offertes au Gouvernement et au peuple bangladais et aux familles des membres bangladais du personnel des opérations de maintien de la paix tués alors qu'ils servaient la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique. Permettez-moi également de me joindre aux autres orateurs pour accueillir mon ami, le Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. Ramos-Horta, qui est parmi nous aujourd'hui. Je voudrais remercier également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, d'avoir mis le Conseil au fait de l'évolution récente de la situation et de l'excellent travail qu'il accomplit.

Manifestement le Timor-Leste a parcouru un long chemin depuis son accession à l'indépendance. Une grande part, et en vérité la plus grande partie, du mérite en revient à la détermination et aux efforts acharnés du peuple et des dirigeants timorais. Il est très satisfaisant d'ailleurs d'avoir l'un de ses distingués représentants présent parmi nous aujourd'hui.

Dans le même temps, le Conseil de sécurité et les États Membres dans leur ensemble peuvent s'enorgueillir du rôle joué par l'ONU pour aider le Timor-Leste. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2005/99), la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a contribué au cours des 12 derniers mois au renforcement du processus de transition vers un Timor-Leste pacifique et démocratique.

L'Australie s'enorgueillit également de ce qu'elle a fait pour aider le Timor-Leste à construire une société stable et durable. Nous avons été l'un des principaux partisans des opérations de la MANUTO et nous continuons d'avoir un programme d'aide bilatérale de

grande ampleur. Avec l'ONU et plusieurs pays voisins du Timor-Leste, l'Australie a un grand intérêt à donner au Timor-Leste les outils lui permettant de relever les défis auxquels il est confronté. Nous félicitons tout particulièrement les Gouvernements timorais et indonésien des efforts qu'ils ont déployés pour entretenir des relations productives et adopter une approche fondée sur la coopération concernant les questions relatives à la gestion de leur frontière commune. Entretenir des relations étroites avec ses voisins sera crucial pour la stabilité à long terme du Timor-Leste.

Même si le Timor-Leste a réalisé des progrès louables, il continuera manifestement d'avoir besoin de l'aide de ses voisins et de la communauté internationale. C'est pourquoi l'Australie souhaite que l'ONU maintienne une présence au Timor-Leste au-delà du 19 mai 2005, date à laquelle expire le mandat de la MANUTO, afin de préserver les investissements considérables faits par la communauté internationale.

Toutefois, selon nous, les conditions actuelles en matière de sécurité extérieure du Timor-Leste ne justifient pas le maintien des Casques bleus à la frontière. La préférence de l'Australie va donc vers une présence de l'ONU qui se concentrerait sur les tâches essentielles d'édification de la nation, et en particulier le renforcement de la capacité des institutions gouvernementales, le perfectionnement des forces de police et de sécurité et la consolidation du système juridique et judiciaire.

Quelle que soit la future mission des Nations Unies au Timor-Leste, le Représentant spécial devrait continuer à faire rapport au Conseil de sécurité, lequel devrait conserver le contrôle de la situation dans le pays. La mission devrait aussi être financée sur le budget ordinaire de l'Organisation. Nous faisons remarquer que l'approche que nous favorisons n'aurait aucun coût militaire. Il sera plus important de veiller à ce que les postes civils essentiels soient financés de manière appropriée.

La MANUTO a, à l'évidence, apporté une contribution remarquable à l'édification d'une démocratie autonome et dynamique à Timor-Leste. Mais les défis auxquels le Timor-Leste est actuellement confronté exigent une démarche différente. Selon nous, la poursuite de la présence des Nations Unies après l'expiration du mandat de la MANUTO devrait s'axer sur le renforcement des capacités et la bonne gouvernance.

L'Australie a été un grand contributeur aux efforts que l'ONU a déployés pour venir en aide à notre ami et voisin proche, le Timor-Leste. Comme par le passé, l'on pourra compter sur l'Australie qui maintiendra une contribution appropriée à toute présence future de l'ONU au Timor-Leste, mais le Conseil de sécurité devra décider de la manière de procéder.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Luxembourg. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hoscheit (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats à l'Union européenne, la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, la Bosnie Herzégovine, la Serbie-Monténégro, l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

Tout d'abord, je voudrais me rallier également aux expressions de condoléances qui ont été exprimées au sein du Conseil ce matin, à la suite du décès des soldats bangladais de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Depuis la dernière fois que le Conseil de sécurité s'est saisi de la question du Timor-Leste, la situation politique générale est restée calme et stable. Nous félicitons le Gouvernement timorais pour les progrès tangibles réalisés dans l'adoption d'instruments législatifs essentiels et dans la mise en place des institutions de l'État, et aussi pour avoir mené à bien des élections locales dans deux districts, les toutes premières élections jamais organisées par les autorités du Timor. Nous saluons également les efforts entrepris par le Gouvernement pour satisfaire aux obligations en matière de droits de l'homme qui lui incombent en vertu du droit international et pour améliorer encore les relations entre les forces armées et la police par des mesures législatives qui sont actuellement en cours d'élaboration.

Enfin, l'Union européenne tient à indiquer qu'elle se félicite de l'amélioration constante des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Nous espérons que le nombre accru de réunions de haut niveau débouchera, en particulier, sur des avancées dans le tracé de la frontière terrestre commune aux deux pays.

Tout en prenant acte de la création prochaine d'une Commission vérité et amitié pour traiter des violations des droits de l'homme perpétrées en 1999, nous demeurons préoccupés par l'absence de progrès enregistrés dans la lutte contre l'impunité. Les responsables des crimes graves commis à Timor-Leste en 1999 doivent répondre de leurs actes, conformément à la résolution 1573 (2004) du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, l'Union européenne accueille favorablement l'établissement, par le Secrétaire général, d'une commission d'experts chargée d'évaluer les progrès réalisés par les autorités judiciaires d'Indonésie et du Timor-Leste.

L'Union européenne rend hommage à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour la contribution inestimable qu'elle a apportée en vue de garantir une transition sans heurts d'une optique de maintien de la paix à une démarche visant le développement durable. Je tiens à profiter de cette occasion pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, pour son travail remarquable.

Si des progrès tangibles ont été accomplis dans de nombreux domaines durant la phase de consolidation de la MANUTO, qui a débuté en mai 2004, nous partageons néanmoins l'évaluation faite par le Secrétaire général, qui estime qu'il reste des problèmes significatifs à résoudre et qu'il sera capital, pour assurer la sécurité et la stabilité à long terme et le développement durable de Timor-Leste, de maintenir une assistance internationale au-delà de l'expiration, le 20 mai 2005, du mandat actuel de la MANUTO. Des facteurs tels que la rapide expansion démographique, combinés à une économie en stagnation, peuvent mettre en péril la stabilité à long terme du pays. Il sera pour cela essentiel de maintenir l'assistance fournie par la communauté internationale des donateurs, afin de renforcer l'aptitude du gouvernement à soutenir durablement la croissance économique et l'emploi dans un secteur privé dynamique.

Pour les raisons que je viens d'évoquer, l'Union européenne est favorable au maintien d'une présence adéquate et continue des Nations Unies à Timor-Leste au-delà de l'expiration du mandat de la MANUTO.

Les États membres de l'Union européenne et la Commission européenne ont fourni une assistance vitale à Timor-Leste, en contribuant la moitié de l'aide extérieure versée au pays depuis 1999, à hauteur de 638 millions d'euros. Le soutien apporté par l'Union couvre tous les secteurs et inclut une contribution au budget. Les contributions de l'Union au Fonds d'affectation spéciale pour le Timor-Leste représentent les deux tiers de l'enveloppe financière totale, celles destinées au budget représentant un tiers des sommes versées par la communauté internationale en soutien au budget. La Commission européenne a engagé 180 millions d'euros en soutien aux efforts de réhabilitation et de développement dans un large éventail de secteurs, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale et des organisations et agences internationales, et en particulier l'ONU.

De surcroît, en tant que nouvel admis au sein des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), le Timor-Leste va bénéficier dans un avenir proche du soutien financier du Fonds européen de développement (FED) qui vient en aide aux membres de l'accord de coopération Union européenne-ACP, à savoir l'Accord de Cotonou. Une aide financière au Timor-Leste à hauteur de 18 millions d'euros a été proposée dans ce contexte pour les années 2006-2007.

Je terminerai en rappelant combien l'Union européenne se félicite des efforts déployés par le Timor-Leste pour construire une nation autonome, fondée sur l'État de droit et s'appuyant sur une société démocratique et exempte de corruption. L'Union européenne demeurera un partenaire solide dans le cadre de cette entreprise.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Singapour. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Menon (Singapour) (*parle en anglais*) : Comme les orateurs qui m'ont précédé, ma délégation souhaite présenter ses condoléances au Gouvernement et au peuple du Bangladesh, ainsi qu'aux familles des neuf Casques bleus bangladais tués vendredi dernier en République démocratique du Congo.

Je souhaite remercier le Secrétaire général pour son rapport intérimaire très complet sur la Mission

d'appui des Nations Unies au Timor oriental au cours des trois derniers mois. Je tiens aussi à remercier M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, de l'exposé détaillé qu'il a présenté.

Ma délégation souhaite aussi rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, Sukehiro Hasegawa, pour son excellent travail à la tête de la MANUTO. Nous sommes encouragés par les progrès constants réalisés par le Timor-Leste dans ses diverses activités de développement.

Le rapport du Secrétaire général a confirmé que la décision prise en mai 2004 de prolonger le mandat de la MANUTO était judicieuse. J'aimerais faire quelques remarques au sujet du rapport du Secrétaire général.

Premièrement, il se dégage clairement du rapport du Secrétaire général que le système judiciaire et les structures administratives du Timor-Leste sont encore aux premières étapes de leur développement et qu'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les capacités des institutions d'État timoraises. L'action des juges internationaux, ainsi que des conseillers civils des Nations Unies, demeure cruciale pour le développement du système judiciaire et des institutions juridiques et financières. La construction de ces institutions clefs prendra du temps, et je rends hommage à ces juges et conseillers civils pour leur travail et leur dévouement. Le travail dans le domaine de la justice, notamment s'agissant du fonctionnement des tribunaux de district, est un élément incontournable des efforts en cours pour reconstruire le pays et y établir l'état de droit. L'appui continu de conseillers juridiques des Nations Unies aide sans nul doute à faire avancer ce processus.

Deuxièmement, nous sommes encouragés de constater les progrès réalisés dans la mise en place des différents services de maintien de l'ordre et dans la formation de la police timoraise. Il est clair d'après le rapport que les conseillers de police civils de la MANUTO, notamment les formateurs de policiers, jouent encore un rôle essentiel d'encadrement et de conseil auprès de ces services de maintien de l'ordre, pour les former à l'élaboration de procédures types de fonctionnement, au respect des normes d'éthique et des droits de l'homme, et à l'action anti-émeutes. Tant que les capacités de départ de la police et des forces de défense timoraises n'auront pas été pleinement atteintes, il sera tout à fait nécessaire que les conseillers de police civile internationaux continuent de renforcer les capacités de la police locale, notamment de la police des frontières, et de fournir une base solide pour la sécurité à long terme du pays.

Troisièmement, l'un des principaux défis que doit relever le Gouvernement timorais est la question de la gestion et du contrôle des frontières. Des officiers de liaison des Nations Unies peuvent jouer un rôle essentiel dans la tâche urgente et nécessaire que constitue le renforcement des compétences et du professionnalisme des unités de police des frontières timoraises, pour que celles-ci soient en mesure de gérer les problèmes liés aux frontières et contribuent ainsi au maintien de l'ordre et de la stabilité dans l'ensemble du pays.

Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel, malgré les progrès extraordinaires réalisés au Timor-Leste, des difficultés majeures restent à surmonter, de telle sorte que la fourniture d'une assistance internationale au-delà du mandat en cours sera indispensable pour la sécurité, la stabilité et le développement durables de cette jeune nation.

Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement met l'accent à juste titre sur le rôle important que peut jouer une aide au renforcement d'institutions clefs pour la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Il s'agit là d'une recommandation qui a recueilli une large adhésion de principe de la part des Membres de l'ONU. C'est aussi une recommandation particulièrement pertinente pour la situation actuelle du Timor-Leste.

Le Timor-Leste n'en est qu'aux premières étapes de la consolidation de la paix. Il continuera à avoir besoin d'une aide internationale, pour le renforcement de son administration publique, de ses institutions judiciaires et de ses forces de sécurité. En tant que partenaires responsables, nous devons continuer à fournir l'appui nécessaire à ce jeune pays, afin que ses efforts d'édification de la nation se traduisent par des résultats concrets et mesurables.

Comme le Secrétaire général l'a signalé dans son rapport, interrompre prématurément les tâches qui nous attendent risquerait de mettre en danger les acquis ainsi que les investissements considérables que la communauté internationale a consentis au Timor-Leste depuis 1999. Nous exhortons par conséquent le Conseil de sécurité à appuyer les recommandations judicieuses

des groupes de travail de transition et du Secrétaire général, préconisant le maintien de la mission des Nations Unies, avec des effectifs revus à la baisse, pour une période supplémentaire de 12 mois et la conduite d'une nouvelle évaluation du degré d'autosuffisance du Timor-Leste d'ici à mai 2006.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Salgueiro (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à faire part au Gouvernement du Bangladesh des condoléances de mon gouvernement pour le décès tragique de neuf Casques bleus en République démocratique du Congo.

Je remercie le Secrétaire général de son dernier rapport sur la situation au Timor-Leste et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, de son excellent exposé. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts et le dévouement des composantes civile, militaire et de police de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et les féliciter de leurs nombreuses réussites au Timor-Leste.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. José Ramos-Horta, et le remercier de la contribution très utile qu'il a apportée à ce débat.

Le Portugal souscrit pleinement à la déclaration prononcée par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne. Je me contenterai d'ajouter quelques remarques à titre national.

Premièrement, nous nous félicitons très vivement de la constitution d'une commission d'experts ayant pour tâche de procéder à une évaluation minutieuse des progrès réalisés dans le cadre du processus auquel participent, d'une part, le tribunal spécial pour les droits de l'homme à Jakarta et, d'autre part, le Groupe des crimes graves et les commissions spéciales pour les crimes graves à Dili. Nous attendons avec intérêt ses recommandations.

Nous notons également avec une très vive satisfaction l'amélioration continue et sensible des relations du Timor-Leste avec ses voisins sur des questions aussi importantes que les frontières terrestres et maritimes. Il est particulièrement important que le Timor-Leste puisse avoir accès le plus rapidement possible à ses ressources naturelles, ce qui ouvrira la voie à son développement pacifique et économiquement viable.

Le Timor-Leste se trouve à une étape critique de son processus de consolidation de la paix, et le rapport du Secrétaire général fait clairement ressortir un certain nombre de domaines où une assistance internationale sera nécessaire au-delà de l'expiration du mandat de la MANUTO. Il reste beaucoup à faire pour la formation de la police, notamment en ce qui concerne la gestion de la frontière, qui reste poreuse et constitue donc une source d'incursions illégales et de trafics illicites. La sécurité à la frontière est un facteur clef pour la stabilité politique et sociale du Timor-Leste.

Nous notons avec préoccupation le fait que le processus de démarcation de la frontière n'a toujours pas été complété. Ceci nous inquiète d'autant plus qu'aucun mécanisme n'est actuellement en place pour prendre la relève du système actuel de liaison militaire.

Le rapport du Secrétaire général indique que le Timor-Leste a réalisé des progrès notables sur la voie de l'autosuffisance. Néanmoins, des difficultés majeures restent à surmonter, et il est essentiel pour la sécurité, la stabilité et le développement durable du pays, à moyen et long terme, qu'il puisse continuer à bénéficier d'une assistance internationale au-delà de l'expiration du mandat de la MANUTO.

C'est pourquoi le Portugal appuie les recommandations énoncées par le Secrétaire général visant à garantir qu'après mai 2005, une nouvelle structure sera mise en place concernant la présence des Nations Unies au Timor-Leste, afin de répondre aux besoins existants. Cela inclurait des composantes telles que des officiers de liaison, des formateurs de policiers, des conseillers civils, des agents des droits de l'homme et un petit bureau pour appuyer le travail du Représentant spécial du Secrétaire général.

Nous avons réalisé beaucoup de progrès et avons beaucoup investi au Timor-Leste depuis 1999. Nous devons maintenir et consolider les bons résultats déjà obtenus. Nous sommes donc convaincus que pour que la présence des Nations Unies jouisse de la crédibilité nécessaire, elle devrait se voir confier par le Conseil un mandat clairement défini et être dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général. Nous devrions poursuivre, pendant une nouvelle période, un effort concerté afin de permettre au Timor-Leste de

réaliser trois objectifs interdépendants : la sécurité et la stabilité, l'édification des institutions et de l'État, et des conditions favorables au développement durable.

J'aimerais réaffirmer que le Portugal – tant individuellement qu'en sa qualité de membre de la Communauté des pays de langue portugaise – continuera d'appuyer ces objectifs et les efforts déployés par l'ONU à cet effet.

Le Président : L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je commencerai d'abord par présenter les sincères condoléances de ma délégation au peuple et au Gouvernement bangladais pour la mort tragique de Casques bleus bangladais en République démocratique du Congo.

Comme c'est le dernier jour de la présidence du Conseil de sécurité par la République du Bénin, je vous félicite, Monsieur le Président, de l'excellente façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité en cette période si chargée.

Je suis heureux de pouvoir souhaiter la bienvenue parmi nous à S. E. M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Timor-Leste.

Avant de poursuivre, je tiens à remercier M. Sukehiro Hasegawa pour son exposé complet sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Compte tenu de la phase actuelle de la mission, ma délégation juge très important que le Conseil examine le rapport du Secrétaire général (S/2005/99).

Trois mois se sont écoulés depuis la dernière séance du Conseil sur ce point de l'ordre du jour. Pendant la période considérée, la MANUTO a apporté une contribution considérable aux efforts visant à aider le Timor-Leste à parvenir à une phase d'autonomie et d'autosuffisance. Près de deux ans après que la MANUTO a commencé ses travaux au Timor-Leste, nous notons avec satisfaction que les structures administratives de base essentielles à la viabilité et à la stabilité politique du Timor-Leste fonctionnent bien, comme cela avait été initialement envisagé par le Conseil de sécurité. Alors que la tâche de la mission touche à sa fin, ma délégation réitère son appui constant au mandat de ladite mission.

En tant que pays qui partage son histoire avec celle du Timor-Leste, l'Indonésie considère cette jeune nation comme l'une de ses priorités en matière de politique étrangère. En outre, comme nous l'avons toujours dit, les deux pays ont décidé d'adopter des politiques de réconciliation tournées vers l'avenir dans l'intérêt de leurs peuples et de leur développement. Cette décision a été illustrée par le renforcement des relations bilatérales et par les réunions intensives tenues aux plus hauts niveaux politiques des deux pays.

Des efforts vigoureux ont été déployés ces trois dernières années en faveur de la réconciliation entre les deux pays. Cette réconciliation des gouvernements et des peuples a atteint un niveau satisfaisant et a donné des résultats notables. L'opération Solidarité lancée par le Président Xanana Gusmão à la suite du tsunami qui a frappé les provinces indonésiennes d'Atjeh et de Sumatra-Nord le 26 décembre 2004, et la solidarité énergique manifestée par les citoyens du Timor-Leste par le biais de dons aux victimes de cette catastrophe naturelle en Indonésie, témoignent également des progrès tangibles réalisés dans le domaine de la réconciliation entre les peuples et les gouvernements des deux pays. Nous sommes profondément touchés par les expressions de solidarité et de soutien du peuple et du Gouvernement du Timor-Leste.

En outre, l'Indonésie a favorisé la réconciliation entre les Timorais de l'Est, en facilitant par exemple des visites de dirigeants du Timor-Leste à des fins de dialogue avec leurs compatriotes du Timor occidental, et en facilitant également les réunifications familiales entre Timorais de l'Est. Toutefois, pour maintenir et promouvoir plus avant les relations bilatérales, les deux pays ont souligné à quel point il était important de régler les questions restantes, tout en renforçant et en élargissant la coopération bilatérale.

En fait, le Président Yudhoyono et le Président Xanana Gusmão se sont rencontrés à plusieurs reprises depuis l'investiture de M. Yudhoyono à la présidence de la République d'Indonésie en octobre 2004. La réunion du 14 décembre 2004 à Bali a été un moment historique dans nos relations bilatérales. Les dirigeants ont réaffirmé leur souhait et leur volonté de renforcer plus avant une relation stable, amicale et mutuellement bénéfique entre les deux pays. Ils ont également noté avec satisfaction la croissance régulière et positive de leurs relations ces trois dernières années, comme le montrent les progrès importants réalisés pour régler les questions en suspens, telles que la démarcation de la

frontière terrestre, les réfugiés, les voies de passage frontalier coutumières et les arrangements de marché réglementés. Outre la politique et la sécurité, il y avait de part et d'autre un optimisme quant aux relations économiques qui, pendant cette période, ont connu une croissance régulière des échanges commerciaux et des investissements mutuellement bénéfiques.

Je vais maintenant passer à un point mentionné par le Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta. En vue de se pencher avec détermination sur les questions relatives aux événements survenus en 1999, les dirigeants de l'Indonésie et du Timor-Leste ont pris la décision importante de d'établir une commission vérité et amitié. À cet égard, je tiens à appuyer la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta en la matière, et je ne ferai donc que souligner certains aspects importants de la Commission.

La Commission vérité et amitié est une alternative à la commission d'experts qui sera un autre moyen pour les deux pays d'aborder ensemble la question des violations des droits de l'homme qui auraient été commises pendant la période qui a précédé et immédiatement suivi la consultation populaire de 1999; elle s'attachera à révéler la vérité et à promouvoir l'amitié. Cet accord est sans précédent dans l'histoire. Selon ses termes, ces deux pays, gravement touchés par une expérience commune, ont convenu d'établir, ensemble, la vérité sur les allégations de violations des droits de l'homme. Sur la base de ces résultats intracommunautaires et intercommunautaires, la réconciliation entre les peuples des deux pays fera un nouveau pas en avant.

L'accord des chefs des deux gouvernements reflète clairement la maturité et le désir de trouver une solution acceptable qui pansera les blessures et allégera le fardeau du passé en vue d'améliorer les relations bilatérales et l'amitié entre les deux peuples.

Des pays différents ayant des expériences respectives ont choisi divers moyens de faire face à leur passé. Dans certains pays, les dirigeants et les peuples pourraient préférer la vérité et la réconciliation à un processus de poursuites judiciaires. L'Indonésie et le Timor-Leste ont opté en faveur de la vérité et de l'amitié, un mécanisme à la fois nouveau et unique en son genre. Une justice véritable profitera de la recherche de la vérité et de la reconnaissance des responsabilités, tandis que des poursuites judiciaires pourraient rendre la justice sans pour autant établir la vérité et la réconciliation. L'Indonésie et le Timor-Leste sont donc déterminés à mener à bien le processus en la matière dans le cadre de la Commission. La Commission pourra recevoir l'aide de la communauté internationale en fonction des demandes formulées conjointement par les deux pays.

Nous prévoyons que la création de la Commission sera bientôt annoncée officiellement. Cela aidera nos deux pays à s'engager sur une voie nous permettant de nous soulager du poids du passé. Dans cet effort, le Gouvernement indonésien espère que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, prêteront leur appui à cette initiative unique en son genre et sans précédent.

Sur la question de la frontière terrestre entre les deux pays, je voudrais assurer le Conseil que le Gouvernement indonésien est prêt à signer à tout moment l'accord provisoire relatif à la frontière terrestre. Nous sommes heureux d'apprendre que les deux pays pourraient bientôt signer un accord provisoire. Le projet d'accord a été débattu et approuvé par les deux pays à leur réunion bilatérale en juin 2004. Comme le sait le Conseil, des progrès remarquables ont été enregistrés dans le processus de délimitation de la frontière terrestre, pour lequel les deux pays ont convenu des coordonnées des points de passage établis sur près de 95 % de la frontière. Certaines des lignes reliant ces points de passage ont été désignées comme lignes de démarcation, alors que d'autres sont considérées comme des lignes de démarcation approximatives.

Les tâches restantes de l'équipe technique conjointe sont donc la densification des points de passage frontaliers et le relevé du tracé afin d'élever au statut de lignes de démarcation agréées les lignes de démarcation approximatives. L'Indonésie et le Timor-Leste doivent également examiner la question des trois dernières portions de frontière encore en suspens. Un autre travail important devant être réalisé est la démarcation des lignes frontières. L'équipe technique conjointe reprendra le relevé de la frontière en juin 2005 afin de consigner les progrès enregistrés. Tout en attendant avec intérêt de nouveaux progrès dans la démarcation de la frontière terrestre, c'est avec prudence que nous envisageons les délais impartis pour l'achèvement du processus.

À cet égard, l'Indonésie voudrait souligner que la gestion de la frontière est un effort de coopération constant qui ne s'arrêtera pas une fois que les deux parties seront parvenues à un accord sur les frontières terrestres. En outre, la gestion de la frontière est également jugée nécessaire pour mieux répondre aux actes criminels possibles le long des zones frontières. Le renforcement constant de la coopération entre, d'une part, la police et l'armée indonésiennes et, d'autre part, les unités des gardes frontière du Timor-Leste le long de la frontière a entraîné une amélioration significative de la sécurité et de la stabilité, non seulement dans les zones frontières, mais au Timor-Leste en général. L'Indonésie est déterminée à renforcer la coopération avec le Timor-Leste en matière de sécurité, en particulier dans le domaine de la gestion des frontières. À cet égard, la Commission frontalière mixte – en tant qu'organe subsidiaire de la Commission ministérielle conjointe qui se réunit chaque année – demeure un mécanisme important dans lequel les deux parties peuvent débattre directement et améliorer la coordination sur les questions liées à la démarcation et à la gestion de la frontière.

Bien que la démarcation de la frontière terrestre soit importante, les États Membres pourraient également être intéressés de connaître les progrès accomplis dans la délimitation de la frontière maritime du Timor-Leste, sur laquelle le rapport ne dit mot.

Alors qu'approche la fin du mandat de la MANUTO, le moment est aussi venu d'examiner attentivement la nécessité pour le Timor-Leste de renforcer ses capacités nationales. À cet égard, l'Indonésie comprend que le Timor-Leste – tel qu'il apparaît dans la lettre que son Premier Ministre, M. Mari Alkatiri, a adressée au Secrétaire général Kofi Annan, le 20 janvier 2005 – sollicite l'aide des Nations Unies pendant encore un an, sur la base des progrès enregistrés jusqu'ici par la MANUTO.

Ma délégation est d'avis que la réussite globale de la MANUTO n'exclut pas la possibilité que la communauté internationale doive tant soit peu maintenir son aide au Timor-Leste. Compte tenu du besoin particulier du Timor-Leste de renforcer ses capacités dans divers secteurs de l'administration publique et de maintenir l'ordre public, il convient d'examiner favorablement la demande du Timor-Leste pour une aide additionnelle des Nations Unies.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de la Thaïlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil de sécurité pour m'avoir permis de prendre part au débat public tenu aujourd'hui sur le Timor-Leste sous votre présidence.

Je tiens à prendre acte de la présence de M. José Ramos-Horta, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République démocratique du Timor-Leste.

Comme les membres du Conseil et les autres représentants qui ont pris la parole avant moi, je tiens à exprimer nos condoléances sincères au Gouvernement bangladais pour la perte tragique de ses soldats de la paix en République démocratique du Congo.

Ma délégation souhaite remercier M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général, pour avoir présenté le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

La Thaïlande se félicite des progrès constants réalisés au Timor-Leste et salue les contributions de la MANUTO, des programmes et des institutions des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, des organisations non gouvernementales et des donateurs internationaux, ainsi que les efforts déployés dans le processus d'édification de la nation grâce à la ferme détermination du Gouvernement du Timor-Leste. Cette évolution positive – reconnue au niveau international comme étant une réussite de l'Organisation en matière de maintien de la paix – n'aurait pu être possible sans le rôle crucial de toutes les parties concernées, et en particulier de l'ONU.

Le Timor-Leste n'en est encore qu'à l'étape initiale de son développement. De façon réaliste, en dépit des nombreux accomplissements, la voie vers le progrès sur laquelle s'achemine le pays continuera d'être parsemée de succès et de difficultés multiples. Afin d'aider le Timor-Leste à se développer et à prospérer de concert avec la communauté des nations, la communauté internationale doit rester active et déterminée à fournir une aide au Timor-Leste.

La MANUTO a joué un rôle important dans le rétablissement de la paix, le maintien de la stabilité et la promotion de la démocratie, du développement et de l'administration au Timor-Leste. Néanmoins, comme le rapport l'a indiqué, il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que les gains acquis jusqu'ici sont préservés et mieux exploités à l'avenir. Il est donc impératif que les réalisations de la MANUTO soient durablement poursuivies au bénéfice du développement à long terme du pays et de son peuple.

La Thaïlande approuve la recommandation du Secrétaire général selon laquelle la MANUTO devrait maintenir sa présence dans le pays, avec des effectifs revus à la baisse. Cela peut être envisagé comme une démarche graduelle qui permettra d'assurer le fonctionnement régulier et effectif des institutions administratives au Timor-Leste après le retrait éventuel de la MANUTO et, surtout, de garantir que les Timorais participent davantage à l'édification de la nation et la prenne en charge.

S'agissant du Timor-Leste, ma délégation voudrait indiquer que le développement du pays doit être abordé de façon holistique. Pour que le Timor-Leste avance dans le sens d'un avenir viable, les dimensions économique et sociale, ou le « visage humain » du Timor-Leste, exigeront une aide prolongée de la communauté internationale. Le peuple du Timor-Leste a autant besoin de l'aide internationale que le Gouvernement de ce pays.

Afin que le Timor-Leste progresse durablement, le niveau de vie et la qualité de vie de sa population devront aussi augmenter graduellement. Le renforcement des capacités auquel se sont attelés les programmes et les institutions des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales et les donateurs internationaux au Timor-Leste a jusqu'ici donné lieu à des progrès remarquables dans des domaines divers.

Toutefois, un appui international continu sur les plans économique et social demeure crucial. La pauvreté, l'illettrisme et le chômage sont des maux qui affligent le Timor-Leste et qui continueront pour un certain temps encore d'entraver son processus d'édification de la nation et son développement national. La communauté internationale doit apporter son appui en vue de combattre ces problèmes, même au terme du mandat de la MANUTO.

Le Timor-Leste est un pays qui a un avenir prometteur. S'il est mis en valeur, et avec toute l'aide fournie par la communauté internationale, son potentiel pourrait considérablement augmenter. La prochaine conférence des partenaires de développement nous donnera la possibilité de réaffirmer notre appui au Timor-Leste.

Pour sa part, la Thaïlande se réjouit d'avoir appuyé le Timor-Leste dans son processus de développement national, en mettant l'accent sur le développement des ressources humaines dans tous les domaines convenus dans le mémorandum d'accord sur la coopération économique et technique, qui a été signé en 2003, notamment l'agriculture, la santé publique, la pêche, le commerce et l'investissement, la banque et l'assurance, le tourisme, l'énergie, le renforcement des capacités en matière de sécurité interne et les négociations relatives à une zone maritime, les informations géographiques et une économie viable.

Seize activités ont déjà été mises en œuvre en 2003 et 2004. Les 16 activités restantes le seront d'ici fin 2005. La Thaïlande est disposée à continuer de fournir un appui technique au Timor-Leste après l'achèvement du plan actuel en 2005. En outre, la Thaïlande a l'intention de coopérer avec d'autres donateurs tels que l'Agence japonaise de coopération internationale, pour compléter la coopération bilatérale entre la Thaïlande et le Timor-Leste.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'aimerais m'associer à tous ceux qui ont dit leur plaisir d'avoir le Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta parmi nous aujourd'hui. J'aimerais également remercier M. Hasegawa de son exposé et de sa présentation du rapport du Secrétaire général.

La Nouvelle-Zélande se joint aux autres orateurs qui ont évoqué les progrès sans précédent réalisés par le Timor-Leste sur la voie de l'autonomie en l'espace de cinq ans seulement. Compte tenu des événements de 1999, c'est une réalisation vraiment remarquable, dont peuvent s'enorgueillir à juste titre le Gouvernement et le peuple timorais. Quand on voit l'ampleur des souffrances engendrées par les terribles conflits qui éclatent ailleurs sur la scène internationale, il est encourageant de voir le Timor-Leste s'atteler aux

tâches relatives à la consolidation de la paix après le conflit.

La phase de consolidation du rôle de l'ONU au Timor-Leste, lancée l'an dernier, exige un équilibre délicat entre une évaluation robuste des besoins existant sur le terrain et une prudence instinctive qui doit nous dissuader d'un retrait précipité. Nous continuons de voir un rôle pour l'ONU au Timor-Leste, au-delà du développement standard, en vue de préserver les énormes progrès qui ont été réalisés à ce jour.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général fournit des directives quant aux secteurs que la communauté internationale doit continuer d'appuyer au Timor-Leste et identifie ceux qui sont considérés comme étant essentiels à la stabilité à long terme. Nous considérons qu'une mission de suivi modeste, limitée dans le temps et chargée principalement du renforcement des capacités, devrait succéder à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), car ce serait la manière appropriée d'aider le Timor-Leste dans sa transition vers un cadre d'assistance au développement durable.

Nous nous félicitons du renforcement des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie, qui sont devenues plus cordiales. Nous sommes encouragés par les nouveaux progrès sur la délimitation de la frontière, qui ont été évoqués aujourd'hui, y compris dans la déclaration que vient de faire le Représentant permanent de l'Indonésie. Nous attendons avec intérêt que d'autres progrès soient réalisés avant l'achèvement du mandat de la MANUTO en mai 2005. Nous exhortons les deux gouvernements à donner suite en priorité au projet de cadre juridique destiné à orienter les questions relatives à la normalisation des frontières, qui leur a été présenté en novembre de l'an dernier.

En tant que voisin régional, le Timor-Leste continuera d'être un de nos principaux partenaires d'aide bilatérale au développement. Nous continuerons d'examiner notre aide bilatérale pour déterminer la possibilité de fournir une aide supplémentaire. Nous convenons cependant que beaucoup de tâches dans le domaine du renforcement des capacités peuvent être assurées au mieux par les institutions multilatérales. Nous considérons par conséquent qu'il est approprié que les organismes de développement et les institutions financières internationales aient commencé à assumer certaines responsabilités qui relèvent actuellement de la mission de maintien de la paix. Nous appuyons fermement cela en tant que moyen d'aider le Timor-Leste dans sa transition du maintien de la paix à un cadre de développement durable.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.